

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Réunion du 22 SEPTEMBRE 2025

8 h 30

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS

Approuvé en séance du Conseil départemental du 6 novembre 2025

Selon les dispositions de l'article L3121-13 du C.G.C.T : Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par un des secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le président et le secrétaire. Il contient la date et l'heure de la séance, les noms du président, des membres du conseil départemental présents ou représentés et du ou des secrétaires de séance, le quorum, l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées, les demandes de scrutin particulier, le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance. Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente.

Ce procès-verbal vient compléter le relevé des délibérations du 22 septembre 2025 publié le 29 septembre 2025.

Procès-verbal des débats du Conseil Départemental du 22 septembre 2025 – 8 h 30

Publié le 7 novembre 2025

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA LOZÈRE

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

La séance est ouverte à 8 h 30, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental de la Lozère.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Je vais laisser la parole à Denis BERTRAND pour faire l'appel.

Monsieur Denis BERTRAND, Président de la commission infrastructures et mobilités

- M. Robert AIGOIN : absent (arrivée pendant le discours du Président)
- Mme Françoise AMARGER-BRAJON : présente
- M. Rémi ANDRÉ : présent
- M. Alain ASTRUC : absent (arrivée pendant le discours du Président)
- M. Denis BERTRAND : présent
- Mme Régine BOURGADE : présente
- Mme Patricia BREMOND : présente
- Mme Eve BREZET : présente
- M. Jean-Louis BRUN : présent
- Mme Séverine CORNUT : présente
- M. Didier COUDERC : présent
- Mme Dominique DELMAS : présente
- Mme Valérie FABRE : présente
- M. Gilbert FONTUGNE : présent
- M. Francis GIBERT : présent
- Mme Christine HUGON : absente (arrivée pendant le discours du Président)
- Mme Michèle MANOA : absente (arrivée pendant le discours du Président)
- Mme Guylène PANTEL : absente (arrivée pendant le discours du Président)
- Mme Sophie PANTEL : présente
- M. Jean-Paul POURQUIER : présent
- Mme Valérie REBOIS-CHEMIN : absente (a donné pouvoir à M. Francis GIBERT)
- M. François ROBIN : présent
- M. Patrice SAINT-LEGER : présent
- M. Laurent SUAU : présent
- M. Michel THEROND : absent (a donné pouvoir à Mme Christine HUGON)
- Mme Johanne TRIOULIER : présente

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Merci Monsieur BERTRAND.

Donc, le point principal de ce Conseil départemental c'est le rapport d'observation définitive sur les réponses à la Chambre régionale des comptes sur la situation budgétaire et financière du département pour les exercices 2022 et suivants et ensuite il y aura deux rapports sur la gestion du personnel, en plus de l'approbation du PV de la dernière séance. Je vais commencer par quelques mots.

Donc, j'espère que toutes et tous vous avez passé un excellent été, que votre rentrée a été bonne. Même si le contexte politique national reste fortement perturbé, les collectivités locales, les communes, les conseils départementaux constituent toujours l'assise de la démocratie. Ils sont composés d'élus qui régulent, apaisent et œuvrent au quotidien pour l'ensemble de nos concitoyens.

Le contexte national est particulier. Le gouvernement BAYROU est tombé. Il faut désormais avancer avec le gouvernement LECORNU, que l'on ne connaît pas encore, avec le souhait d'une large coalition permettant d'apporter de l'apaisement, de la sérénité, permettant surtout le retour à une stabilité indispensable pour affronter les enjeux du pays, de la nation, les enjeux de l'Europe, tout ceci dans une planète en surchauffe. Le challenge est difficile, cependant il faut y croire et garder l'espoir de lendemains meilleurs.

Il faut que les forces politiques au niveau national, dans l'intérêt des Français et non dans l'intérêt des partis, assument de donner à la France une gouvernance stable. Au fil de mes déplacements, je ressens que les Lozériens en ont assez, sont désabusés, avec un ras-le-bol certain sur le jeu politique qui se joue au plan national. Ce qu'ils attendent de nous, ce sont des élus de terrain proches qui écoutent et travaillent pour répondre à leurs préoccupations de pouvoir d'achat, de santé, d'éducation, de sécurité et d'inégalités.

Alors qu'avec les élus, les agents, les cadres, j'ai déjà visité plus de 120 communes en à peine plus d'un an, certaines à plusieurs reprises, j'entends poursuivre ce travail de terrain au fil des rencontres, des inaugurations, des réunions de travail. J'entends être en proximité et à l'écoute, répondre aux besoins de chacun des territoires, sans fausses promesses, avec pragmatisme et bon sens. C'est au plus près du terrain que se construit l'action publique. Comme le dit la formule, je laboure et sillonne notre belle Lozère, d'est en ouest, du nord au sud, toujours avec un accueil particulièrement chaleureux.

En cette rentrée, j'ai eu aussi le plaisir de participer à la rentrée scolaire de nos collégiens, aux côtés de Michèle MANOA et Robert AIGOIN au Collet-de-Dèze et à Saint-Etienne-Vallée-Française. Ensemble, nous avons vu des élèves motivés à reprendre le chemin de l'école, entourés d'équipes pédagogiques investies et d'agents du département aux petits soins pour que cette rentrée se déroule dans les meilleures conditions possibles. C'est une belle, c'est une très belle image du service public lozérien : simple, efficace, humain. La question de la compétence sur les collèges est centrale à l'action du Département.

La natalité en France, comme en Lozère, a des conséquences directes sur les effectifs de nos collèges. Depuis plusieurs années, l'érosion des effectifs est certaine et a des conséquences lourdes sur la viabilité de certains collèges. Les toutes prochaines années vont être difficiles, on le sait tous. Pour autant, il reste essentiel de conserver un nécessaire maillage sur l'ensemble du département.

C'est dans ce contexte que lors de la Commission permanente qui suit cette séance, la fermeture de l'UPP de Sainte-Enimie devait être soumise au vote des élus de cette assemblée départementale. Nous l'avons évoqué, nous en avons parlé en commission la semaine dernière.

Dès le printemps 2024, il y a un an et demi, le constat d'un manque d'élèves à la rentrée de septembre de l'an passé, suscite de vives inquiétudes qui sont confirmées en début d'été et l'UPP n'ouvre pas en septembre 2024. Malgré tout, les services de l'Éducation nationale conservent les moyens et les postes, et les enseignants restent au collège de Florac.

Du mois de novembre 2024 au mois de mars dernier, un certain nombre d'actions sont engagées avec le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) et ses services, avec la principale du collège de Florac auquel l'UPP de Sainte-Enimie est rattachée, avec l'équipe enseignante qui propose un projet spécifique pour Sainte-Enimie basé sur un programme « Culture et patrimoine » crédible et accepté par l'Éducation nationale, les élus de la commune Gorge-du-Tarn-Causses sont particulièrement moteurs et engagés.

Autour d'un projet pédagogique proposé par les enseignants, une communication spécifique est engagée par le Conseil départemental, particulièrement sur les départements limitrophes, pour tenter d'attirer des élèves internes. L'information passe aussi dans le département, mais avec l'attention de ne pas déstabiliser les autres collèges du sud Lozère.

Force a été de constater que le nombre de retours de prise de renseignements enregistré dans le service de la Direction de l'Enseignement et de la Culture a été très faible, moins d'une dizaine. Dans ces conditions, la question de la fermeture administrative de l'établissement s'est posée, car il est apparu impossible d'envisager une réouverture à la rentrée de septembre. Et après une deuxième rentrée consécutive sans élèves, le constat était fait d'une décision à prendre de fermer cette UPP.

Or, à la suite de différents échanges avec Madame la Rectrice depuis le milieu de la semaine dernière, après les échanges que nous avons eus en commission ici, et encore jusqu'à ce dimanche soir tard, je vous proposerai tout à l'heure en Commission permanente de retirer le projet de délibération relatif à la fermeture de l'UPP de Sainte-Enimie. En effet, il ressort des différents échanges avec Madame la Rectrice que l'Éducation Nationale conserve les moyens pédagogiques pour faire fonctionner cette unité. Dans ces conditions, et en plein accord avec le DASEN et Madame la Rectrice, une nouvelle tentative de réouverture de cette UPP doit être tentée dès cet automne.

Un travail en profondeur est à engager afin de se donner les moyens de cette ambition. Je demande donc à Patricia BREMOND en charge et à l'équipe de la Direction de l'Enseignement et de la Culture (DEC) d'organiser rapidement, avec l'équipe éducative et le DASEN, un échange sur le collège de Florac pour, à nouveau, organiser les conditions d'une ouverture dès le mois de septembre 2026. Notre responsabilité, désormais, c'est d'aller de l'avant pour Sainte-Enimie, mais aussi pour nos autres collèges : les renforcer, retravailler les projets et les adapter aux réalités de demain. C'est la mission confiée à Patricia BREMOND et aux équipes d'Isabelle DARNAS.

Cet été, à plusieurs reprises, à titre privé ou accompagné d'élus et des services, j'ai conduit un travail de proximité sur le nord du département et plus particulièrement au parc des Bisons de Sainte-Eulalie. Avec un constat clair ici aussi. Si le Département ne trouve pas la ressource pour reprendre ce parc, sa fermeture sera inévitable. Le Syndicat Mixte des Monts de la Margeride (SMIMM), qui est en compétence, m'a alerté sur les difficultés qu'il rencontre pour la gestion de ce parc. Ce parc est un écrin de la Margeride, un outil de promotion du tourisme et reste nécessaire pour l'accueil de touristes en séjour ou de passage. Sa gestion est assurée par la SELO qui rencontre aussi quelques difficultés d'équilibre.

Je vous proposerai lors d'une prochaine session du Conseil départemental que la collectivité rachète le parc et ses bâtiments. Une discussion est en cours pour acquérir l'ensemble de la propriété sectionale de la commune de Sainte-Eulalie de plus de 160 hectares et pour l'achat des bâtiments détenus par le SMIMM. En suivant, un projet d'investissement autour des enjeux suivants sera construit. Les enjeux, c'est la rénovation du bâtiment d'accueil, l'amélioration des conditions de visite du parc par la modification du transport de la clientèle depuis le bâtiment

d'accueil vers le parc lui-même.

L'objectif sera bien de redonner du lustre à ce parc animalier tout en veillant à l'utilisation d'argent public dans un contexte financier contraint. Il est évident que le Conseil départemental ne devra investir que tout autant qu'il sera propriétaire des lieux. Plusieurs projets ont été travaillés par l'ex-présidente sans réelle avancée. Il est vrai qu'un des projets à plus de 9 millions d'euros paraît totalement irréaliste. Un second à plus de 4 millions d'euros prévoyait des aménagements inutiles, tels la rénovation complète de la clôture du parc, qui, pour moi, et après visite, est en bon état. Pourquoi un tel investissement a été proposé ? Ça reste un mystère. Nous aurons donc à proposer un projet nécessaire, utile, mais raisonnable, qui permettra d'assurer la pérennité du parc à Bisons.

Dans le même ordre d'idées, il me paraît important de vous informer sur les conditions d'ouverture du centre d'interprétation des mégalithes des Bondons. Sa conception, surtout son emplacement comme son exploitation à venir, soulèvent de vraies difficultés.

Le Conseil d'administration de la SELO et son Président, Didier COUDERC, ont fait le choix de ne pas répondre, pour sa gestion, à la DSP lancée par le Département. Le Conseil d'administration considérant que l'exploitation serait déséquilibrée et que la question de la gestion d'un restaurant posait de lourds problèmes.

Plusieurs points interrogent : la distance entre le bâtiment et les mégalithes, le choix du lieu d'implantation du centre totalement déconnecté du site des menhirs de plusieurs kilomètres ou encore le volume du projet. Même en étant optimiste, il est difficile d'imaginer que l'on puisse s'y retrouver tant les contraintes financières et de fréquentation apparaissent incertaines. Au cours de la séance du Conseil d'administration de la SELO, j'ai proposé, que malgré tout le dossier travaillé par les équipes de la SELO soit déposé afin qu'en pleine conscience, au niveau du Conseil départemental, l'analyse sur le montant financier de contraintes de service public à apporter annuellement puisse être examinée et qu'en fine la SELO valide ou non son engagement dans l'exploitation de ce site.

Ce n'est pas le choix qu'ont fait les membres du Conseil d'administration de la SELO à une très large majorité, compte tenu des importantes incertitudes de l'équilibre financier. Je peux le comprendre. Une fois de plus, nous nous retrouvons avec un site dont la gestion au quotidien va être extrêmement compliquée, sans équilibre de gestion et dont le déficit d'exploitation viendra immanquablement peser lourdement sur les finances de notre Conseil départemental. Cela démontre clairement que ce projet n'a pas été suffisamment mûri en amont et qu'il a été décidé dans un cercle très restreint, sans réelle réflexion partagée sur les enjeux et surtout sur son équilibre d'exploitation. Comme pour l'autre projet grandiose de la station du Mont Lozère, on a voulu faire « à la gloire de » ; on a voulu marquer à jamais son passage.

Notre responsabilité aujourd'hui, elle est toute autre. Elle est de gérer l'existant avec pragmatisme et d'imaginer, à partir de là, la meilleure façon de valoriser ce site exceptionnel, comme celui du Mont Lozère, en tenant compte de la réalité des coûts et des finances publiques.

Dans un tout autre domaine, j'ai été surpris d'apprendre, par une fausse information, mais c'est assez coutumier, dont l'auteur se reconnaîtra, qu'il n'y aurait plus d'étape du Tour féminin cycliste international de l'Ardèche (TCFIA) l'année prochaine en Lozère, et qu'évidemment le responsable en était le Président du Conseil départemental, car il ne mettrait pas suffisamment de moyens financiers à disposition de l'épreuve. Je m'inscris, bien sûr, en faux contre cette propagande dont la seule finalité, comme toujours depuis plus d'un an maintenant, vise à dénigrer en permanence l'action de l'exécutif et des élus du Département. Tout cela est bien évidemment petit et comme me le disait souvent l'un de mes anciens Présidents, c'est du « pipi de chat » qui n'a aucun effet et qui ne changera rien à ma détermination, à notre détermination.

Sur ce sujet, l'équipe qui organise depuis des années bénévolement cette course souhaite passer la main. L'épreuve, et on peut le comprendre, parce que ça fait longtemps qu'ils s'y investissent et qu'ils passent une énergie certaine pour que ça soit organisé de la meilleure des

façons. L'épreuve doit être reprise, dans son ensemble, par une nouvelle organisation et j'aurai, dans les prochaines semaines, à rencontrer les nouveaux responsables pour discuter des modalités d'organisation, ici en Lozère. François ROBIN est chargé d'engager les échanges.

Je veux également féliciter l'équipe en charge de l'organisation et du succès du repas de rentrée des agents départementaux. La semaine dernière, nous étions plus de 400 au Vallon du Villaret, dans un climat de convivialité et de plaisir de se retrouver. J'ai vu des agents heureux, fiers, et cela nous engage à continuer à leur offrir les meilleures conditions de travail, sans pression inutile. Je remercie, de ce point de vue, le service de communication, particulièrement Vincent MOLINES et Nicolas SÉGUY ainsi que l'élue référente Valérie REBOIS-CHEMIN, pour l'organisation de cet événement qui a été réussi dans le cadre exceptionnel qu'est le Vallon du Villaret.

Venons-en maintenant aux rapports de cette session. Je veux m'attarder, si vous me le permettez, un instant sur celui de la Chambre régionale des comptes. Un contrôle de l'ensemble des 13 Départements d'Occitanie a été engagé à l'automne 2024 pour les exercices 2022, 2023, 2024, ainsi que sur le budget 2025. L'objectif pour la Chambre régionale était d'analyser sur une région entière, 13 Départements, l'impact du retournement économique ressenti dès 2023 et de voir comment les Départements avaient soit anticipé, soit préparé ce retournement et comment les Départements ont intégré ce retournement vif de la tendance économique sur leur budget de 2025.

Un certain nombre de recettes des Départements n'étant pas liées strictement aux compétences qu'ils exercent, ou seulement pour partie, l'évolution des dépenses n'est pas corrélée à celle des recettes. L'exemple des DMTO, les droits de mutation à titre onéreux lors des ventes immobilières, est de ce point de vue parlant. La baisse très forte de ces droits, de cette recette, impacte très fortement le budget du Département alors que, dans le même temps, les dépenses de fonctionnement continuent de croître. C'est donc dans le but d'apporter un éclairage aux décideurs de la Nation que ce travail a été conduit par la Chambre régionale des comptes.

Aussi, on ne trouve pas dans ce rapport de recommandations, au moins pour ce qui concerne le Département de la Lozère. Il conduit à produire une synthèse en cours de rédaction et qui, je pense, devra elle aussi être présentée en séance du Conseil départemental. Donc une synthèse pour l'ensemble des Départements. Nous venons de recevoir le rapport provisoire auquel nous pourrons apporter des éléments complémentaires, même s'il n'y a pas grand-chose pour ce qui nous concerne.

Je ne veux pas ici entrer dans les détails et engager le débat qui va avoir lieu tout à l'heure, après la présentation qu'en fera Jean-Paul POURQUIER, notre 1er Vice-Président. Mais seulement vous dire, et c'est confirmé par la Chambre régionale des comptes, que notre construction budgétaire est qualifiée par la Chambre de prudente, tant pour les recettes que pour les dépenses. Cela, contrairement aux assertions de l'opposition, qui n'ayant rien à dire sur le budget proposé, s'est aventurée sur ce terrain. Cela me questionne sur les capacités réelles de gestionnaire de cette opposition.

Mais on verra surtout que rien n'a été anticipé en 2021, en 2022 et encore au moins en 2023. L'exécutif précédent ne s'est pas projeté sur plusieurs risques. On a embauché à tour de bras. En conséquence, la masse salariale a cru fortement, du double de ce que nous a imposé l'État, avec l'augmentation des bases des salaires des agents et du Ségur. Donc l'État nous a imposé un certain nombre de contraintes sur la masse salariale, mais il n'y a pas eu que cela. Les dépenses de fonctionnement ont aussi dérapé. On a engagé la collectivité bien au-delà de ses propres capacités en investissement. On n'a surtout pas du tout anticipé, qu'après une période vache grasse, pouvait venir une période plus difficile. On n'a pas théâtralisé, encore moins provisionné, comme l'ont fait certains Départements. Ici, en Lozère, on a consommé, sans penser au lendemain, tout en prenant des engagements lourds en investissement, parfois irréalistes. Les mégalithes, le Mont-Lozère, j'y reviens.

La Chambre pointe aussi que le nouvel exécutif a commencé un travail de rationalisation des dépenses de la masse salariale bien nécessaire, cela depuis le mois de août-septembre 2024.

Lors du débat sur le rapport de la Chambre régionale, nous ferons la démonstration, une fois encore, que derrière une prétendue maîtrise des dossiers se cache une réalité bien différente. En grattant le vernis, on découvre un discours, mais pas de véritable travail de fond et de long terme. Et cela ne rend pas service à la Lozère.

L'opposition va nous rétorquer que son bilan est brillant et que les résultats ont été exceptionnels au cours de cette période, en tout cas jusqu'au 9 août 2024. Nous verrons dans le détail tout à l'heure que ces choix politiques ont impacté fortement, tant en fonctionnement qu'en investissement, les capacités du Département et surtout qu'ils ont un impact aujourd'hui et encore plus demain.

L'opposition va aussi me dire qu'en ma qualité d'ancien 1er Vice-Président aux Finances, je ne peux pas m'exonérer. Je veux redire ici avec force que je n'étais, jusqu'en août 2024, associé à rien. Mon rôle se contentait seulement à présenter en séance des travaux réalisés par d'autres. Je n'avais ni accès au Directeur Général des Services, ni au Directeur des Finances, je n'ai d'ailleurs jamais été informé de son embauche. Ma responsabilité est donc plus que partielle.

Alors que la situation économique nationale se retournait dès 2023, avec un impact sur le fonctionnement du Département et une nette réduction de la Capacité d'Auto Financement (CAF), le Président exécutif a fait des promesses intenables car insoutenables sur l'investissement. C'est l'une des raisons qui m'a conduit, dès 2025, à mettre un terme aux contrats territoriaux avec les collectivités locales et demander aux services un travail qui est en cours, un lissage du plan pluriannuel d'investissement pour ramener à 35 millions d'euros par an les investissements du Département. Ce qui est un niveau à la fois important, crédible, mais supportable, à date, pour le Département de la Lozère et répond aux aspirations de la Chambre régionale des comptes sur la priorisation des investissements.

La rationalisation du fonctionnement et la priorisation des investissements s'imposent aujourd'hui au Département de la Lozère et ce sont des choix qui sont aujourd'hui engagés par la nouvelle majorité départementale pour assurer la nécessaire modernisation de nos territoires tout en ayant une trajectoire économique et budgétaire supportable dans la durée.

Je vous remercie et je donne la parole à qui veut la prendre : Jean-Louis BRUN ensuite Patrice SAINT-LEGER, Robert AIGOIN, Rémi ANDRÉ , Sophie PANTEL et Didier COUDERC.

Monsieur Jean-Louis BRUN

Bien, Monsieur le Président, Madame la Députée, Madame la Sénatrice, mes chers collègues, depuis notre réunion du Conseil départemental du 24 juin, l'actualité locale, nationale et internationale est abondante. Aussi, aujourd'hui, pour ma part, je consacrerai une partie seulement des communications de notre groupe politique en lien avec l'instance départementale. Mes collègues se feront le relais d'autres informations que nous souhaitons transmettre à l'Assemblée départementale et à la presse concernant le rapport de la Chambre régionale des comptes, bien moins alarmiste que le tableau et la communication que vous en aviez dressé. L'actualité politique nationale conduite par un gouvernement que vous continuez à soutenir et une actualité internationale toujours aussi inquiétante. Le temps limité de nos interventions implique que nous nous répartissions les temps de parole. Donc, pour ma part, j'avais prévu une première intervention sur le rapport 206 de la Commission permanente, qui était la fermeture de l'unité pédagogique de proximité Pierre DELMAS à Sainte-Enimie. Alors, je vais réduire mon intervention puisqu'en fait vous avez évoqué le fait que ce rapport soit retiré de la Commission permanente, mais je souhaitais faire quand même un rappel sur la partie réglementaire.

Donc la fermeture d'un établissement scolaire s'inscrit dans un cadre normatif hiérarchisé qui reflète la complexité du système éducatif français. Au sommet de cette hiérarchie se trouve le Code de l'éducation qui consacre le droit fondamental à l'éducation et détermine les compétences des différentes autorités administratives. L'article L1111-1 dispose que l'éducation est la première priorité nationale et que le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des

élèves et des étudiants. Pour les collèges et lycées, les articles L213-1 et L214-1 du même Code attribuent respectivement aux Départements et aux Régions la compétence d'établir le schéma prévisionnel des formations. Toutefois, la décision finale de fermeture appartient au Recteur d'académie après consultation des collectivités territoriales concernées.

La légalité d'une fermeture s'apprécie au regard de plusieurs motifs reconnus par le droit, à savoir les raisons démographiques, les motifs budgétaires, les considérations pédagogiques, les impératifs de sécurité ou les situations exceptionnelles. La décision de fermer un établissement scolaire ne peut être prise sans respecter un ensemble de procédures administratives préalables garantissant à la fois la légalité de la décision et la protection des droits des usagers du service public de l'éducation.

Pour les établissements du second degré, la procédure implique la consultation du Conseil académique de l'éducation nationale, le CAEN, ainsi que du Conseil d'administration de l'établissement concerné. Donc, j'évoquais votre présentation du rapport qui n'a plus peut-être lieu d'être, mais vous proposez, et ça a été débattu en commission organique, de voter la fermeture d'établissement avant d'avoir procédé à la consultation des organismes que je viens de citer. Donc j'en terminerai là, en regrettant simplement que vous ayez annoncé l'an dernier, une mise en cause de l'ancienne majorité sur l'évolution de l'unité pédagogique, et sans anticipation, alors qu'effectivement les anticipations avaient été bien faites, mais je ne reviendrai pas forcément dessus.

Pour continuer, je souhaite maintenant rendre hommage à notre collaboratrice de groupe, Nadia BOUHADJEB, présente parmi nous pour encore quelques jours puisqu'elle a décidé bien légitimement de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er octobre 2025. Je vais résumer un petit peu son parcours, avec les informations que j'ai pu glaner. Donc, après avoir été animatrice saisonnière au début des années 80 de Saint-Cyr-l'École, à Gérardmer dans les Vosges, Nadia intègre le service municipal de la jeunesse de la commune d'Ivry-sur-Seine au milieu des années 80 en tant que responsable du service Vacances, service où elle organisera le départ en colonie et séjour de vacances de plusieurs milliers de jeunes et d'adolescents. C'est là qu'elle rencontrera Serge, lui-même animateur d'une antenne de jeunesse dans un quartier populaire de cette ville, au retour de son service militaire.

Après plusieurs années dans ce service et le suivi d'une formation, elle intégra le service information au début des années 90 avant d'en devenir la directrice au statut de cadre A de la fonction publique territoriale. Sous sa responsabilité, un budget de plus de 4 millions d'euros, une équipe d'une trentaine de personnes. De l'imprimerie au maquettiste, du numérique à un journal mensuel d'une quarantaine de pages, elle fera vivre avec dynamisme, innovation permanente et humanité un collectif qui saluera son départ pour la Lozère avec chaleur, respect ainsi qu'une amitié toujours préservée. Après que ses enfants aient pris leur envol, l'attrait de la nature d'un territoire authentique, sobre, conduira Nadia et son conjoint à retrouver une part de leurs racines, de leur histoire dans les contreforts de ce beau plateau de l'Aubrac. En 2015, après la belle victoire de la gauche lors des élections départementales, donc seul département de France ayant basculé de droite à gauche, elle intégra le cabinet de la présidente Sophie PANTEL comme collaboratrice. Depuis cette date, elle n'a eu de cesse de mettre ses nombreuses compétences au service des élus, de tout le groupe majoritaire jusqu'en août 2024, puis de notre groupe « Lozère Passionnément » depuis août 2024. Son sens de l'écoute, du dialogue, la pertinence de ses analyses ont été remarquables et, à ce titre, nous lui disons aujourd'hui merci et lui souhaitons une longue retraite agréable et apaisée.

Malgré tout, nous regrettons, Monsieur le Président, que sa fin de carrière soit assombrie par votre volonté de la priver d'un droit à l'avancement d'échelon dans sa carrière de fonctionnaire. Il serait bien dommage que son engagement à nos côtés se traduise par la privation d'un droit pour lequel elle a dû saisir la juridiction du tribunal administratif qui pourra apprécier, outre le besoin de rectification de son droit, la pertinence de la requalification de votre refus en discrimination.

Monsieur le Président, se servir des agents pour régler ses comptes personnels ou politiques n'est pas digne de votre fonction.

C'est avec un réel plaisir que nous accueillons aujourd'hui pour la remplacer Mme Aude CHARMASSEN, qui doit prendre ses fonctions de collaboratrice de notre groupe politique à compter du 1er octobre 2025. Alors je vous propose d'applaudir Nadia, on va le faire au niveau du groupe pour nous, après on va voir qui veut... (applaudissements).

Pour terminer mon propos, Monsieur le Président, je souhaite attirer l'attention de tous les élus de cette Assemblée sur l'utilisation que vous faites du site institutionnel du Département. Son contenu, les publications photographiques sont de plus en plus consacrées à votre propre propagande politique ou personnelle, et à plusieurs reprises sans corrélation avec les compétences du Département, ni d'événement porté par le Département. Ce n'est pas nouveau, mais les élus de notre groupe ne sont jamais cités. Pire, nous sommes retirés des photographies lorsque, par hasard, nous assistons à des événements en lien avec le Département. Comme vous, et comme l'ensemble des élus de cette assemblée, nous sommes légitimes pour y figurer ou y être cités. Ce constat va nous amener à saisir les instances compétentes qui auront à se prononcer sur le caractère antirépublicain de ce fonctionnement. Je vous remercie.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

M. Patrice SAINT-LÉGER.

Monsieur Patrice SAINT-LEGER

Merci, Monsieur le Président. Vous l'avez dit en préambule, notre pays traverse une période politique marquée par des incertitudes et des postures trop souvent dictées par l'échéance présidentielle de 2027, au détriment des préoccupations réelles des Français. C'est dans ce contexte que Sébastien LECORNU a été nommé Premier ministre, un homme de valeur qui connaît les rouages de l'État autant que la réalité des territoires. En moins d'un an, deux premiers ministres, Michel BARNIER puis François BAYROU, ont chuté sur la question de la réduction du déficit et le nouveau locataire de Matignon se retrouve face au même Himalaya budgétaire que son prédécesseur. Le jour même de sa nomination, l'agence de notation FITCH a dégradé la note accordée à la dette publique française qui passe de AA- à A+. Il s'agit de la première des agences à retirer son double A à l'Hexagone. Beaucoup d'analystes anticipaient cette décision, car la note de cette même agence était inchangée depuis 2023 et assortie d'une perspective négative, ce qui laissait augurer une rétrogradation en cas de difficulté persistante à rassurer les investisseurs sur la capacité du pays à remettre en ordre de marche. Or, sur ce front, la situation est mauvaise. Le déficit public français, s'il doit être ramené de 5,8 à 5,4 du PIB pour cette année, reste le plus élevé de la zone euro et de loin. L'effort à fournir pour le ramener sous la barre des 3% qui permettrait de stabiliser le niveau de la dette en pourcentage du PIB sera d'autant plus difficile qu'aucune majorité ne se dégage au Parlement depuis la dissolution ratée de l'été 2024. L'unique députée de notre département siège en commission des finances. Il lui revient, à ce titre, d'être force de proposition pour sortir la nation de l'impasse budgétaire dans laquelle elle se trouve. Dans tous les cas, je l'encourage vivement à œuvrer dans ce sens et à être un moteur au sein de l'Assemblée nationale afin que soit trouvé un compromis sur le budget 2026 par un large consensus et que l'on ne revive pas, surtout, l'épisode douloureux et sans fin du budget 2025 adopté au forceps. Certes, le parti socialiste volontaire pour prendre la suite de François BAYROU a trouvé un autre chemin pour répondre à l'urgence. Olivier FAURE et certains de ses amis ont des idées originales pour stopper le déclin de la France. Travailler moins, dépenser plus et taxer à-tout-va. Pour moi, la priorité est de chercher des économies, mieux orienter nos dépenses, lutter sans faiblesse contre les fraudes sociales et fiscales et revoir en profondeur l'affectation de la dépense publique.

La principale cause de notre délabrement financier, nous disent les experts, et tous les rapports officiels, réside dans le coût exorbitant de notre modèle social qui fut élaboré au

lendemain de la deuxième guerre mondiale dans un contexte démographique, économique et géopolitique qui n'avait rien à voir avec le monde actuel. La France ne se redressera jamais sans remettre en question son organisation. Enfermée dans un déni de réalité, une partie du Parti Socialiste ne propose rien, si ce n'est le retrait de la réforme des retraites, déjà jugée insuffisante pour sauvegarder le système par répartition. Mais il y a pire ; un magistral coup de massue fiscal de 27 milliards d'euros, supporté par les entreprises et les gros patrimoines, avec en tête de gondole la fameuse taxe ZUCMAN, que pas un pays au monde ne se hasarde à adopter.

À croire que certains socialistes n'ont d'autres logiciels que celui de l'impôt ignorant qu'il existe une mobilité des capitaux. Si l'on remplissait les caisses en devenant un enfer fiscal cela se saurait. Ils ignorent aussi que la création de richesses et d'emplois, l'autre façon de retrouver des recettes, se réalise dans les entreprises, à condition qu'elles soient compétitives, mais aussi que la confiance des agents économiques, les ménages, les entreprises et les marchés, préalable à la prospérité, se bâtisse sur la crédibilité. Leur contre-budget en est malheureusement totalement dépourvu. Derrière le discours sur la justice fiscale se cache un piège mortel pour l'économie française. Cette fameuse taxe ZUCMAN, censée s'attaquer aux ultra-riches, frappe en plein cœur l'écosystème entrepreneurial qui a propulsé le secteur technologique à 5,5% du PIB et plus de 1,3 million d'emplois. Cette mesure idéologique menace de détruire en quelques années ce que la France a mis une décennie à construire. Si elle était adoptée, cette taxe ZUCMAN, s'inscrirait dans une longue tradition française d'instabilité fiscale. Une loi votée pour des raisons idéologiques non conformes à la Constitution, qui serait vite amendée et truffée d'exemption, jusqu'à devenir illisible et inefficace, mais qui entre-temps aurait fait des dégâts considérables. L'enjeu dépasse nos frontières. Cette mesure confiscatoire enverra un signal désastreux aux investisseurs internationaux. La compétition pour l'implantation d'usines est européenne. Qui oserait parier sur la France quand l'Allemagne ou l'Irlande offrent des conditions plus attractives ? Nos entreprises de la « French Tech » seront obligées de délocaliser leurs sièges, emportant avec elles emplois et recettes fiscales. L'ironie est cruelle. Taxer la richesse au risque d'appauvrir le pays. La mesure fragiliserait nos champions et faciliterait leur rachat par des fonds étrangers, bradant ainsi notre souveraineté. La France, avait enfin comblé son retard en innovation avec 25 licornes créées en 5 ans ; or la taxe ZUCMAN saborderait cette dynamique sans même régler le problème structurel de la dette. Plutôt que ce suicide économique, il faut préserver la prise de risque, l'audace entrepreneuriale et l'innovation, socle de la croissance de demain. Beaucoup de patrimoines visés sont illiquides, participations d'entreprises ou titres non cotés. Taxer chaque année une valeur à l'instant T, souvent volatile et théorique, contraint à vendre des parts ou s'endetter pour payer l'impôt. Ce mécanisme pèse particulièrement sur les fondateurs de start-up et les dirigeants qui réinvestissent dans leur société au risque de casser des trajectoires de croissance. La bonne question aujourd'hui que nous devons nous poser est de savoir si nous voulons en France plus de ZUCMAN que de Bernard ARNAULT. Pour ce qui est du pavage des mairies, je change de sujet avec le drapeau palestinien. Je le renvoie aux propos de l'excellent ministre de l'Intérieur actuel, du gouvernement démissionnaire, qui rappelle à Monsieur Olivier FAURE que la Justice a ordonné récemment et à plusieurs reprises le retrait du drapeau palestinien du fronton des mairies, au motif qu'il portait gravement atteinte au principe de neutralité des services publics. J'espère que l'ensemble des élus de Lozère sauront garder leur attitude républicaine. Je dirai un mot un petit peu plus tard concernant le rapport de la Cour des Comptes. Je vous remercie.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Robert AIGOIN

Monsieur Robert AIGOIN

Monsieur le Président, Madame la Députée, Madame la Sénatrice, chers collègues, mon intervention de ce matin portera sur trois sujets.

Procès-verbal des débats du Conseil Départemental du 22 septembre 2025 – 8 h 30

Publié le 7 novembre 2025

Le premier concerne l'événement de la position de la France aujourd'hui aux Nations Unies, par la voix de son Président, le Président de la République, à savoir la reconnaissance de l'État palestinien. Ainsi, ce sera près de 150 pays qui auront fait la démarche. Même si l'on peut regretter la démarche tardive de la part de la France. En effet, comment reconstruire un État palestinien sans d'abord arrêter les bombardements qui ont fait des dizaines de milliers de morts, notamment des femmes et des enfants, exiger la libération des otages, entamer un processus de décolonisation dans la bande de Gaza et en Cisjordanie. La reconnaissance ne sera pas une fin en soi.

L'attaque, inqualifiable par sa cruauté du Hamas le 7 octobre, ne doit pas être une raison suffisante pour continuer le génocide envers la population palestinienne. Et j'emploie le mot « génocide » avec l'autorisation d'un grand écrivain, David GROSSMAN, figure de la littérature israélienne, qui a décortiqué ce que c'était un génocide pour lui. Si cette reconnaissance ne suffit pas, alors il faudra sans plus tarder prendre des mesures du même type que celles qui ont été prises contre la Russie et Monsieur Poutine. Il ne doit plus y avoir deux poids deux mesures en matière internationale dans les actions qui doivent conduire au cessez-le-feu et ensuite à la fin des conflits. Ce sont des milliers de personnes en Israël et à travers le monde et dernièrement des cardinaux qui demandent que s'arrête le blocage par l'armée israélienne de l'entrée de nourriture et d'eau. Ce comportement assassin doit cesser.

Le deuxième sujet concerne la situation dans notre pays. Non content d'avoir accentué la dette en dix ans de règne de Monsieur MACRON avec l'aide du bloc central et des Républicains, le cinquième Premier ministre nommé s'apprête à faire payer l'addition aux Français. C'est comme si on faisait payer un procès-verbal de dépassement de vitesse au passager placé à l'arrière du véhicule. Pourquoi je dis ça ? Il ne vous a pas échappé qu'une enquête sénatoriale, validée par tous les groupes parlementaires du sénat, concluait que les entreprises avaient touché 211 milliards d'euros d'aide publique sans contrôle sur leur utilité et surtout sur les destinations exactes. Vous comprendrez que les Français soient fâchés. On va encore leur demander de prendre dans leur porte-monnaie pour payer les cadeaux faits aux plus riches. Et là, je me mets en désaccord avec vous Monsieur SAINT-LÉGER, je crois que c'est à peu près 70% de la population, tous partis confondus, y compris d'ailleurs le vôtre, où aujourd'hui on demande à ce que la participation des riches, enfin, soit effective, et lorsque vous dites que ce sont les riches qui payent des impôts, toutes les études prouvent le contraire. Il faut qu'ils remboursent et que se mettent rapidement en place des contrôles sur l'utilisation de l'argent public à destination des entreprises, tout comme il est fait pour les collectivités avec le contrôle de légalité. Une anecdote, qui ne va pas du tout dans votre sens, Monsieur SAINT-LÉGER, concerne les propos du président national des Chambres de Commerce et d'Industrie, qui intervenait lors de l'Assemblée générale en visioconférence à Mende en 2023, je cite : « Tant que 80% des aides publiques iront aux 20% des entreprises les plus grosses, alors que les 80% des autres entreprises se partageront les 20% restants, il est certain que notre pays ne marchera pas bien. Là comme ailleurs, le rééquilibrage est nécessaire. »

Le dernier point, ce sont deux questions que je souhaitais vous poser. La première, c'est : Qu'en est-il de la maison rurale familiale de Javols ? En juin, on a eu un communiqué du personnel qui disait que ça allait fermer. Cette fermeture est-elle effective ? Avez-vous abordé ce dossier avec les différents Présidents actuels ou en quête de présidence à venir, ministres ou secrétaires d'État avec qui vous preniez la pose photo ou partagiez les petits fours ? Je dis ça car dans les articles de presse ou dans les pages de Facebook, vous indiquez que vous abordiez les dossiers Lozériens. Celui-ci en faisait-il partie ? Si oui, quels sont les résultats ?

Le deuxième concerne Monsieur le Président. Vous avez fait déplacer le panneau d'entrée du département sur la nationale 106 sur la commune de Saint-Julien-des-Points de 300 mètres sans avoir jugé utile d'en parler aux habitants de la commune et les élus de la commune, ni ici dans cette assemblée. J'imagine que la présence d'un ancien hôtel quelque peu inhospitalier en face de l'ancien panneau vous ait amené à prendre une telle décision autocratique. Sachez, Monseigneur, que votre chaste vision depuis Mende, vous empêche de voir la réalité que nous

subissons chaque jour, mais nous n'avons pas pour habitude de casser le thermomètre pour faire baisser la température. C'est pourquoi la commune a décidé de racheter le bien pour justement essayer de trouver une solution. Nous sommes courageux, nous ne pouvons pas en dire autant de votre posture. Je vous remercie.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Rémi ANDRÉ

Monsieur Rémi ANDRÉ

Je vais être relativement court. Je n'ai pas préparé une longue prose écrite. Simplement, sur le rapport de la Chambre régionale des comptes, je retiens une seule phrase « la situation financière du département reste très satisfaisante jusqu'à fin 2024 ». Tout à l'heure, vous l'avez dit, en Commission permanente, Monsieur POURQUIER nous expliquera plus en détail tous les résultats. Là où, par contre, je suis surpris et choqué, c'est que vous l'avez dit vous-même, vous étiez 1er vice-président en charge du budget, et aujourd'hui pour vous dédouaner, vous nous dites que vous n'aviez accès à rien. Comment est-il possible qu'un 1er vice-président n'ait pas accès à tous les documents, alors que nous, quand nous étions vice-présidents en charge de tel ou tel dossier, nous pouvions aller autant qu'on le voulait, voir les agents administratifs pour travailler et avancer sur les dossiers. Voilà.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Vous, mais pas moi.

Monsieur Rémi ANDRÉ

Mais enfin, comment est-ce possible ?

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

C'est la triste réalité. C'est pour ça qu'on en est là aujourd'hui.

Monsieur Rémi ANDRÉ

Mais alors, il fallait ruer dans les brancards. Mais dès le départ ; ne pas attendre aujourd'hui. Je retiens cela. Quand on arrive il est toujours de bon ton de dénigrer l'équipe précédente pour essayer de se dédouaner. J'ai vécu la même situation ailleurs. Je commence à avoir l'habitude mais moi je garde en mémoire cette phrase où la Chambre régionale des comptes fait un rapport où il donne satisfaction à l'équipe qui a géré jusqu'à ce jour-là. On verra bien si le prochain rapport de la chambre régionale des comptes donne les mêmes conclusions. Mais en tout cas, s'il vous plaît, essayez de ne pas dénigrer tout ce qui a été fait avant le 9 août 2024 parce que ce n'est pas crédible. Bien sûr que la situation dans quelques jours, dans les années à venir, sera de plus en plus difficile pour le département et pour tous les départements français. Mais il ne faut pas à tout prix vouloir nous faire porter le chapeau si les choses vont moins bien demain. Voilà ce que j'avais à dire. Quant à l'embauche à tour de bras, j'aimerais bien qu'on puisse nous annoncer des chiffres précis là-dessus, parce qu'à part dans le domaine du social où il y avait des besoins avérés, je ne crois pas qu'il y ait eu des embauches à tour de bras, je reprends les propos que vous avez tenus. Je ne fais jamais d'intervention très longue, mais les mots sont assez forts et j'espère que vous les retiendrez.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Madame la conseillère Sophie PANTEL.

Madame Sophie PANTEL, Députée

Merci de me donner la parole. Je voulais d'abord remercier Nadia aussi pour son travail tout au long de ces années. Je ne reviendrai pas sur son parcours puisque Jean-Louis l'a très bien fait.

Sur le collège de Sainte-Enimie, vous nous dites que vous retirez le rapport.

Il faut quand même savoir qu'il a fallu informer le Préfet, madame la Rectrice, sur le fait que vous ne respectiez pas les procédures pour fermer un collège. D'abord, ça relève d'un Conseil départemental. Il faut convoquer une instance de consultation, c'est le Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) qui doit le faire, qui est en charge de l'organisation des services et des établissements d'enseignement, et avant que l'on puisse discuter. Je serais intervenue plus rapidement en rappelant tout ce qui n'a pas été fait ou tout ce qui a été fait pour que l'UPP ne fonctionne pas, mais nous y reviendrons dans l'avenir. A chaque fois qu'on est en Conseil départemental, votre seul souci est de travestir la réalité, et moi je me dis, comme Rémi, que c'est sûrement pour mieux cacher votre incapacité à mener aujourd'hui les projets présents et futurs.

Alors sur les Bondons, c'est quand même stupéfiant que vous arriviez à vouloir encore me mettre je ne sais quoi sur le dos, alors même que c'est vous qui avez modifié les conditions d'exploitation du projet, à votre arrivée. Vous avez été mis en minorité par votre propre majorité à la SELO, et si vous n'avez toujours pas compris pourquoi le bâtiment était là, je vous invite à demander au Parc National le petit imprimé qui présente les deux sentiers des Bondons, il y en a un sur le haut, il y en a un sur le bas. Il y en a un qui part au début du chemin de Lozerette, là où se trouve le bâtiment, donc on n'est pas à des kilomètres, enfin, manifestement, vous ne connaissez pas du tout le secteur. Je ne reviendrai pas plus, puisqu'il doit y avoir de nouveau une décision qui doit être prise sur les conditions d'exploitation, mais si vous aviez suivi ce que nous avions prévu, peut-être qu'on n'en serait pas là.

Sur les bisons, je vois que vous avez fait venir Monsieur le maire de Saint-Alban, qui est aussi le président du syndicat sur la Margeride. Là aussi, je m'inscris complètement en faux sur ce que vous racontez, mais vous avez l'habitude toujours d'avoir des propos mensongers. Ce projet a été travaillé d'abord avec les services, beaucoup les services de l'État. D'ailleurs, il y a une excellente note, je le dis pour le nouveau DGS, qui avait été faite par Mme TROTIN et qui retrace tous les points administratifs à lever pour pouvoir aboutir sur le projet. D'ailleurs, le maire de Saint-Alban a copié aussi de cette note. Je me suis rendue plusieurs fois rencontrer les élus du secteur, aussi bien les maires, comme sur la question des sectionaux avec le maire de la commune, mais aussi les élus du syndicat mixte, donc une fois de plus, vous essayez de faire croire que les choses ont été faites en catimini, ce qui n'est pas du tout le cas. Enfin, moi je pense qu'un projet à 4 millions pour rénover, si on a un peu d'ambition pour la Margeride, c'est pas délirant. 4 millions, quand on doit refaire un bâtiment, le déplacer, quand il faut prévoir le logement des salariés, quand il faut traiter le bien-être animal, parce qu'on avait un certain nombre de retours sur la question du bien-être animal, puisqu'il faut monter et traîner du poids, il y avait le centre d'interprétation. Après, vous pouvez faire des choix moindres. Et sur la clôture, nous avions, lorsque j'étais présidente de la SELO, eu un problème de sécurité à certains endroits sur la clôture. La clôture avait été fragilisée, il avait fallu la refaire, et donc dans le projet était prévu, alors je me rappelle plus si c'était tout ou partie, il faudrait que je le reprenne, mais une partie de la clôture, donc rien d'exceptionnel par rapport à ce que vous racontez.

Sur le drapeau palestinien, moi je veux simplement rappeler que la position du Parti Socialiste, ça a toujours été la même, depuis 1982 et la prise de parole à la Knesset de François

MITTERRAND. Une position constante et qui est toujours actuelle puisqu'on a toujours défendu la solution à deux États et le droit pour à la fois les peuples israéliens et palestiniens de vivre en paix. Je ne reviens pas sur la cruauté du 7 octobre, sur évidemment la question de la libération des otages, et puis l'arrêt des massacres. Je pense qu'il suffit d'allumer la télé pour voir combien ce qui se passe là-bas devient tout simplement inhumain.

Sur le budget à venir, jusqu'à présent je pense que c'est mon groupe qui a fait beaucoup d'efforts. Des engagements n'ont pas été tenus, mais si Monsieur SAINT-LÉGER et d'autres pensent que pour pouvoir préserver 1800 personnes, ce sont les plus hauts revenus, il faut taxer tous les autres français, je pense que vous êtes à contre-courant de ce que pensent aujourd'hui nos citoyens. Je vous invite simplement à lire le rapport de la Cour des Comptes.

En aucun cas il n'est question de supprimer les aides aux entreprises et je pense que ce n'est absolument pas souhaitable mais le rapport démontre très bien qu'au-delà d'un certain niveau il n'y a plus d'embauches et il n'y a plus de croissance et que donc on fait simplement des cadeaux à des actionnaires.

Il existe des outils, moi je ne fais pas partie de ceux qui veulent à tout prix taxes ZUCMAN ou je ne sais quel dispositif, je pense que ça c'est de la mécanique, mais en tout cas, il doit y avoir une contribution proportionnellement des plus hauts revenus et préserver les classes moyennes, les TPE et les PME. Voilà, en tout cas, c'est la volonté.

Sur la CRC, on va prendre le temps de publier, page par page, le rapport, parce que comme ça, au moins, les Lozériens vont pouvoir voir que ce que vous avez dit est, une fois de plus, complètement faux. Ce rapport est public en plus, à partir du moment où il sera présenté à l'assemblée et d'ailleurs je note que vous n'avez pas attendu qu'il soit présenté à l'assemblée pour faire différentes communications en violation totale des règles concernant ce type de rapport. Alors ce rapport, comme l'a rappelé Rémi, est très élogieux. C'est ce qui doit vraiment vous embêter. Il est très positif sur notre gestion, et en effet, il n'y a rien à mettre à votre actif, non pas parce qu'on vous a empêché de travailler. J'ai un petit mail, j'ai des SMS, j'ai des captures d'écran, où on vous demandait à chaque fois de venir travailler avec les services, et comme vous ne veniez pas travailler avec les services, on était bien obligés de faire votre boulot. Alors la dette, 1,5 année en 2024, début 2024. Quand on prend la prospective de l'endettement à l'issue de votre budget, nous sommes à 3,5 ans. Il est rappelé que nous avons toujours cherché à préserver notre capacité d'auto-financement pour pouvoir investir. Il est salué le haut niveau d'investissement, le fort soutien à la commande publique, notamment au bloc central, mais on a aussi assumé totalement nos compétences propres, actions sociales et routes, attractivité, désenclavement, fibres. On avait préservé notre épargne brute, qui était supérieure à celle de 2012, même s'il y a eu des fluctuations sur les 10 années. Il est rappelé les difficultés, mais qui n'étaient pas de notre fait, des services de l'État pour le passage à la nomenclature M 57, qui expliquent certains chiffres qui peuvent apparaître hauts. Notre capacité d'avoir pu anticiper avec un emprunt important de 10 millions qui a permis de passer deux ans et demi avant la hausse des taux. Sur les charges, il est quand même rappelé concernant les postes que du 1er janvier 2024, 676 postes ouverts, dont 629 pourvus, donc ça faisait 47 vacances, c'est toujours ce que je vous ai dit dans cette Assemblée, hors assistantes maternelles. Fin 2024, on arrive à 754. Moi, je suis partie au mois de juin, donc il faudra qu'on nous explique ce qui s'est passé sur six mois. Le Conseil départemental, je rappelle, a toujours payé les communes en temps et délais, donc j'espère que ça va continuer. Sur ces postes, la seule augmentation qui est due à la majorité, c'est notre volonté du RIFSEEP pour les agents. Sinon, on a subi, c'est une partie des explications sur le coût de l'enveloppe, on a subi le TAQUET, le Ségur, le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), les accords LAFORCADE pour l'article 43, qu'est-ce que j'oublie encore ? Les titularisations du laboratoire, il y avait eu des engagements, la fin de la MAIA et beaucoup d'autres choses.

Pour 2025, vous expliquez que votre budget est validé, donc déjà, tout le monde sait qu'une Chambre régionale ou la cour des comptes ne peut pas valider un budget tant qu'il n'est pas

exécuté. Il est quand même précisé, alors que vous l'avez bâti avec prudence, mais il est dit juste derrière, les évolutions peuvent manquer de cohérence au vu des niveaux d'exécution de l'année 2024 et la Cour pointe expressément du doigt les fameux 8 millions dont on vous a parlé au moment du vote du budget. C'est-à-dire que vous avez fait adopter un budget prévisionnel 2025 avec 8 millions de moins par rapport au budget exécuté en 2024. Et c'est ce que nous vous avons dit, nous vous avons dit qu'il n'était pas sincère, que vous aviez sous-dimensionné les recettes et la Cour reprend exactement ce que nous vous avions dit à cette occasion-là. Donc, Monsieur SUAU, la Rolls a passé le contrôle et nous publierons évidemment ce rapport pour que les Lozériens ne se contentent pas de lire éventuellement des propos tenus par vous. Sur le site internet, je n'y reviens pas, ça a été dit. Je vous rappelle juste que c'est un site institutionnel et donc financé avec de l'argent public et qu'on constate très souvent des manquements sur le site au regard des règles qui doivent s'imposer sur un site institutionnel.

Je voulais dire un dernier mot sur le congrès des sapeurs-pompiers qui s'est tenu à Langogne, remercier évidemment tous les Langonais. Une fois de plus, on a assisté à un acte de déresponsabilisation où vous avez attaqué les présidents précédents du Service Départemental d'Incendie et de Secours comme suite aux propos tenus par les sapeurs-pompiers pour vous dédouaner alors même que c'est votre méthode de travail et la relation qu'ont les sapeurs-pompiers avec votre directeur et vous-même qui a été pointée du doigt. Je vais juste citer ce qu'ils ont dit, pas plus de commentaires, je pense que c'est très largement inquiétant : « Le lien entre l'institution et ses volontaires se distend depuis plusieurs mois - ils n'ont pas dit depuis plusieurs années - mais un sentiment d'exclusion s'installe. Il y a une multiplication d'ordres mais sans coordination efficace, une communication descendante, relayée uniquement sur les réseaux sociaux, un lien humain qui s'effrite. Une absence massive lors des journées nationales et institutionnelles qui en est une des explications. Des échanges avec certains et d'autres écartés. Des retours d'infos qui sont inexistants. » Ils s'interrogent sur le modèle de sécurité civile. Est-ce que vous avez envie de soutenir l'engagement massif des Sapeurs Pompiers Volontaires ? Ils ont expressément dit que l'équilibre était rompu. Ils ont parlé de confiance, respect, reconnaissance, et ils ont dit que l'équilibre était rompu, et qu'ils demandaient enfin une écoute sincère, une place réelle à la table des décisions, qu'ils souhaitaient que vous arrêtiez de réunir des groupes de travail si ce n'était pas pour prendre en compte ce qui avait été proposé, que le fossé se creusait, que les attaques subies par le volontariat étaient également au niveau du territoire. On a retranscrit tous leurs propos, donc je pourrais encore vous citer, et surtout, le manque d'anticipation et de priorité sur la formation. Vous avez nommé, récompensé, fait progresser. Il y en a même pour qui c'est trois reconnaissances dans l'année. On passe d'un temps partiel à un temps complet. On ne fait plus de visites médicales dans les centres, alors qu'il y a plus de temps. Beaucoup de reconnaissances, mais au final, ça ne fonctionne pas mieux, et ça n'écoute absolument pas la base alors même qu'on nous avait expliqué le contraire, qu'on allait voir ce qu'on allait voir. C'est comme l'hélicoptère, on nous l'avait promis pour 3 mois et au final ça a été 5 semaines. Donc, rendons le volontariat aux volontaires, ce sont leurs termes.

Sur d'autres sujets, j'interviendrai en cours de séance. Je veux simplement vous dire, Monsieur SUAU, avec beaucoup de calme, parce que je pense qu'à chaque fois que vous vous comportez comme vous le faites, vous perdez des points. Je ne supporte pas quand on récupère le travail des uns pour l'attribuer à d'autres. Le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR), c'était le colonel ALLEGUDE qui l'avait mis en place. Vous voyez les sapeurs-pompiers qui ont participé à ces groupes de travail, ce sont eux, je l'avais oublié, qui sont même venus me le redire à l'issue. Et je pense que l'ivresse du pouvoir, n'autorise pas votre comportement autocrate. Vous essayez de raconter un récit depuis une année, mais votre récit il est en train de craquer de partout, Monsieur SUAU. Votre bilan aujourd'hui c'est la fermeture de Javols, potentiellement la fermeture d'un collège, des projets qui n'avancent pas. Donc je trouve votre posture, vous avez parlé de bassesse tout à l'heure, je pense que c'est un terme qui vous qualifie, et je trouve ça très dangereux et pathétique pour le département de la Lozère.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Monsieur Didier COUDERC.

Monsieur Didier COUDERC

Merci Monsieur le Président. Je souhaiterais revenir rapidement sur le tour cycliste féminin de l'Ardèche. J'ai eu l'occasion d'échanger avec M. JAMIN, le directeur de la course. Il m'a carrément dit que le tour féminin de l'Ardèche ne s'arrêterait pas, mais qu'ils étaient en train de revoir sous un autre format, parce qu'effectivement, budgétairement ils n'arrivaient plus à boucler les budgets. Il a été clair. Il y avait des baisses des subventions des différentes collectivités, il n'a pas parlé du tout de la Lozère, et qu'aujourd'hui, il se voyait de continuer sûrement ce tour mais il n'y aurait plus d'étape en Lozère.

Ensuite, en ce qui concerne le site des mégalithes des Bondons. Le 19 septembre, le Conseil d'administration de la SELO s'est réuni et nous avons effectivement décidé de ne pas postuler sur la Délégation de Service Public. Il est ressorti la crainte d'un fort déficit et que pour faire un prévisionnel de la fréquentation, nous n'avons aucune base.

Ça a été la sagesse des membres du Conseil d'administration qui savent très bien qu'ils peuvent être responsables pénalement de leurs décisions. Mais lors de ce conseil d'administration, je pense qu'il y a des solutions qui ont été abordées et ça sera au conseil départemental de décider de la suite qui sera donnée peut-être à ces solutions. Je vous remercie.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Monsieur Alain ASTRUC.

Monsieur Alain ASTRUC

Oui, je me permets de prendre la parole, comme suite à l'intervention de notre collègue Robert AIGOIN, et ça a été évoqué aussi par Sophie PANTEL, sur la situation de la maison familiale de Javols. Je crois que c'est un dossier que je connais bien. Cette école a connu des difficultés. On a réussi à s'en sortir il y a une dizaine d'années, avec l'intervention du département mais notamment depuis le Covid, le nombre d'élèves qui était autour de 120, qui était un chiffre qui permettait un équilibre du fonctionnement de cette école, est tombé à 60. Ça a duré pendant 3-4 ans et ça a entraîné un gros déficit, un lourd déficit. Avec Christian MALAVIEILLE, le maire délégué de Javols, nous avons alerté le Département, la Région, l'État, Madame la Députée, Madame la Sénatrice, pour faire part de cette tension. Mon idée personnelle, c'était de dire, certes, il y a un gros déficit, mais que cette filière « Bois », il fallait la maintenir en Lozère, notamment tout ce qui était bûcheronnage, élagage et autres, puisqu'il y a des entreprises aussi en Lozère qui ont besoin de ces jeunes, mais ailleurs aussi. Je cite souvent ENEDIS, notamment au niveau de l'élagage, et que mon idée c'est de dire, tenons une année ou deux, avec les apports des uns et des autres, pour permettre de voir s'il n'y avait pas une possibilité sur ce département de garder cette filière. Je rappelle que les maisons familiales ce sont du privé et que peut-être il y aurait eu la possibilité de voir si on pouvait pas trouver dans le public cette formation.

Début juin, j'ai sollicité le Président du Département, le Préfet, qui sont venus à Javols. Je rappellerai que ça devait passer au tribunal fin juin et que je pensais qu'il était peut-être possible de trouver une solution. Il y a un travail qui a été fait. J'ai contacté Madame DELGA, la Présidente de la Région, qui était aussi au courant de ce problème, bien sûr, et qui était prête à intervenir. Il était prévu avant la fin juin une réunion tripartite avec les collectivités locales pour voir si au dernier moment on pouvait arriver à quelque chose. Le problème qu'il y a eu, c'est que les maisons familiales, je rappelle les maisons familiales d'Occitanie c'est 13 maisons familiales, ont apporté elles aussi un secours important et peut-être que cette situation pouvait mettre en péril les autres

maisons familiales. Ils ont pris la décision de contacter France Service pour dire « on va licencier notre personnel ». Ce qui a fait capoter, peut-être, un dernier espoir. Voilà comment ça s'est passé. Aujourd'hui, on pense à l'avenir. Pour les collectivités, c'était quand même un enjeu sur ce territoire. Donc j'ai continué à travailler avec le département, l'État et la région. On n'est pas propriétaire des locaux, tout est propriété des maisons familiales. A la fois un bois qui est à peu près de 60-70 hectares plus tous les locaux sur Javols. Je me suis permis quand même suite à des réunions, puisque entre-temps, il pourrait y avoir un repreneur intéressé, à la fois par le bois, qui a un gros projet touristique, mais qui serait peut-être ouvert, et je l'ai fait savoir aussi à la région, parce que c'est sa compétence, à des formations. J'ai mandaté, et là aussi j'ai envoyé les courriers au département, à la région et à l'État, le directeur de la SAFER pour qu'il prenne contact avec le liquidateur judiciaire, avec qui, déjà, ils ont peut-être eu l'occasion de travailler. On a peut-être une proposition, parce que, moi, je pense que s'il y avait peut-être une solution là, il vaut mieux une proposition globale qu'une vente aux enchères qui éparpillerait un peu tout ça.

On travaille pour l'intérêt de notre territoire et j'espère qu'on arrivera à quelque chose. Je regrette quand même que cette école ait fermé, notamment pour la formation des enfants, des élèves, mais aussi pour le personnel. Il y avait un personnel compétent, attaché à cette école, depuis des années. Je peux en témoigner parce que je suis au conseil d'administration, qui maintenant n'a plus aucun pouvoir, mais je regrette profondément cette fermeture. C'est quelque chose qui encore me restera longtemps sur le cœur, mais je comprends la position des maisons familiales. Il y a des départements où il y a 30 ou 40 maisons familiales, ils ont peut-être les reins plus solides qu'en Occitanie. Le déficit est pratiquement d'un million d'euros, donc il fallait en tenir compte. J'ai essayé de résumer de la façon dont moi je ressens ce problème. Sachez que tout le monde est bien au courant, tout le monde a été alerté et que les collectivités essaient de trouver la meilleure solution possible pour ce territoire. Au niveau de Javols, on a le musée qui fonctionne bien, on avait cette école qui avait presque un siècle. Voilà, je voulais faire un point comme suite à ces interventions.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Madame Sophie PANTEL.

Madame Sophie PANTEL, Députée

En fait, l'école de Javols a une créance vis-à-vis du Département, puisque, si vous vous rappelez bien, il y a quelques années, on avait voté de la trésorerie quand ils avaient eu la première phase de difficulté. Donc je voulais savoir si, dans le cadre de la liquidation, le Département avait fait valoir sa créance. Simplement rappeler qu'en 2023, avec le Préfet CASTANET, il y a eu différentes réunions de travail avec le Directeur de l'école, et on vous avait reçu, vous Alain, avec Christian MALAVIEILLE. La proposition, que nous avions obtenue avec le Préfet CASTANET c'est que le lycée public de Saint-Chély puisse reprendre les formations sur le bois. A l'époque, c'était les Maisons Familiales Rurales qui n'avaient pas souhaité perdre leur statut privé et basculer au sein d'un établissement public. Moi, je pense qu'il y a peut-être quelque chose qui s'est loupé là, parce que c'était cohérent car l'EPL à Saint-Chély a l'habitude de fonctionner avec des lieux délocalisés. Ils avaient la partie environnement, équitation, agriculture, et le bois pouvait faire, en fait, un complément en termes d'offre de formation qui était intéressant.

Monsieur Alain ASTRUC

Alors, si je peux répondre par rapport à ça, ça a toujours été évoqué, mais il y a eu une opposition des maisons familiales. Mais il faut être bien clair là-dessus. Elles voulaient garder à un moment donné la maîtrise, mais ils se sont trouvés face au fait qu'ils n'ont pas pu vraiment

l'assumer. Et deuxième chose au niveau de la dette, c'est quand même la Mutualité, qui a une grosse dette, et c'est aussi les maisons familiales. C'est important, car il y a aussi des petits commerçants, des petites entreprises, qui ne seront pas payés. Souvent, dans ce genre de règlement, on fait d'abord passer avant ceux qui ont peut-être des fois des besoins.

Madame Sophie PANTEL, Députée

Mais moi je demande si on a fait valoir la créance. Après, quand il y a des créances, il y a un ordre sur les créanciers, c'est prévu dans les textes de loi.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Merci pour ces interventions.

Madame Sophie PANTEL, Députée

Je veux juste rajouter qu'il y a eu des rencontres, alors, il faut étudier toutes les possibilités. Mais vous avez aussi la CCI qui réfléchit à reprendre les formations et qu'il y a un accord de la Présidente de Région sur le maintien des financements. Je dis juste qu'il ne faut rien s'interdire et regarder toutes les propositions

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Je vais essayer d'apporter brièvement quelques réponses pour qu'on puisse avancer dans l'ordre du jour. Sur l'intervention de Jean-Louis BRUN sur l'UPP, on va reporter le rapport qui était prévu à la Commission permanente de tout à l'heure. Je pense, comme je le disais dans mon propos introductif, qu'on peut tenter une dernière chance, peut-être, de rouvrir cette UPP dans l'intérêt du territoire sachant que les locaux ont fait l'objet d'un grand nombre d'investissements sur les dernières années qui seraient un peu « perdus » pour le Conseil départemental et sachant que la commune ne veut pas récupérer le bâtiment, clairement et que, de ce point de vue-là, ça peut être l'espoir d'engager un travail avec Isabelle DARNAS, avec Patricia BREMOND, avec les équipes et surtout avec l'Éducation Nationale pour essayer de re-proposer un projet qui soit, peut-être, plus crédible que celui qu'on a proposé l'année dernière, à cheval entre l'automne et l'hiver dernier, sur ce collège de Sainte-Énimie.

Mais il ne faut pas se voiler la face, quand même. On a une démographie qui est ce qu'elle est dans le département de la Lozère, comme partout en France, et que donc il y a un certain nombre de collèges qui ont déjà perdu des effectifs et qui, malheureusement, vont continuer à en perdre dans les temps à venir. Il faut donc tenir compte de cet élément-là. En tous les cas, cette proposition commune de la Rectrice, de l'Éducation nationale locale et du Conseil départemental, il faut la travailler. C'est ce que je vous ai proposé tout à l'heure ; que les équipes se mettent à travailler avec l'Éducation nationale pour essayer de voir dans quelles conditions on pourrait rouvrir cette unité.

Je vais revenir sur le contenu de la page Facebook. Je ne pense pas avoir jamais demandé aux équipes de la communication ou du Cabinet de faire de la ségrégation vis-à-vis des uns ou des autres. Ce n'est pas du tout ce qui est fait d'ailleurs. On peut le constater, tous les jours, sur les éléments de communication sur lesquels on peut intervenir. On communique beaucoup parce qu'on va beaucoup sur le terrain, donc c'est normal qu'on fasse part du travail qui est réalisé, de la présence des uns ou des autres des élus, et je crois de tous les élus qui sont qui sont présents sur les différentes manifestations. Je pourrais, moi aussi, vous reprocher certains propos, particulièrement ceux de Madame la Députée, en permanence à l'encontre du Président du Conseil départemental, comme les propos qui sont tenus sur une page que vous avez dans les groupes d'opposition. D'ailleurs je crois que vous en avez créé une deuxième. Avec une, vous n'en

n'aviez pas assez donc vous en avez créé une deuxième. Donc tout ça est très bien, mais ça ne fait pas avancer le « schmilblick ». Alors me reprocher en permanence tout et son contraire... Enfin, on sent bien depuis un an, et un peu plus d'un an, qu'il n'y a que ça dans vos propos : dénigrer, calomnier. Comme ça, au moins, il en restera toujours quelque chose comme dit la formule.

Madame Sophie PANTEL, Députée

N'inversez pas les rôles.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Alors là, si vous voulez, je vous en montre des photos que vous publiez sur les réseaux sociaux, Madame la Députée et on en parle quand vous voulez.

Madame Sophie PANTEL, Députée

Oui mais ma page n'est pas institutionnelle, c'est la différence.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Je pourrais revenir aussi sur le fait que, dans certaines cérémonies, vous donnez la parole à des personnes qui, normalement, n'auraient pas le droit ou le plaisir de la prendre. Vous êtes dans la toute-puissance et vous êtes la personne qui, effectivement, a tous les droits et tous les pouvoirs dans ce département de la Lozère. Sauf que vous avez trouvé un peu d'opposition.

Madame Sophie PANTEL, Députée

Cessez d'interpréter, vous inversez les rôles.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Non, je n'inverse pas les rôles.

Madame Sophie PANTEL, Députée

Robert AIGOIN avait le droit de prendre la parole.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Je ne vous ai pas coupé, Madame PANTEL, alors je vous en prie, laissez-moi conclure. Donc, sur le dénigrement, je crois que vous êtes la championne du monde dans le département de la Lozère. Je ne vais pas revenir sur les propos qu'ont tenus les uns et les autres sur la situation nationale ou internationale, pour éviter d'avoir à alourdir le débat. Je veux bien revenir sur la maison familiale et rurale. Si j'ai bien compris, de la bouche de Robert AIGOIN, ça serait encore de ma faute. Cela ne m'étonne pas, pour être tout à fait sincère. Mais je veux simplement rappeler que le travail qui avait été engagé par le passé n'a pas été suivi d'effet, et comme le souligne ...

Madame Sophie PANTEL, Députée

Ce n'est pas de notre volonté.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Mais je le sais, je rappelle juste les faits.

Madame Sophie PANTEL, Députée

Mais je le dis car vous allez nous accuser encore.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Non mais je n'accuse de personne. Je dis que ça n'a pas été suivi d'effet, c'est tout. Et j'ai bien le droit de dire ça. Je veux simplement dire que, et comme l'a souligné Alain ASTRUC, effectivement, je crois que le Département a toujours prêté une oreille attentive à une institution privée. On est venu la soutenir à différentes reprises. On a essayé là encore ces dernières années et ces derniers mois. On a essayé, on est remonté avec Monsieur le Préfet sur le site pour rencontrer tout le monde.

Mais quand on a affaire à une institution privée, on ne peut pas aller à l'encontre je crois, d'une décision qui nous échappait complètement et pour laquelle le Conseil départemental, d'ailleurs, n'avait que des marges extrêmement ténues pour intervenir en accompagnement.

Sur le panneau de la RN 106, Monsieur Robert AIGOIN, je sais que vous l'avez instrumentalisé, vous, Madame la Députée, localement, mais ça fait partie du jeu, en disant que j'avais déplacé les limites de la frontière lozérienne.

Monsieur Robert AIGOIN

C'est vous qui l'avez demandé. Oui ou non ?

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Laissez-moi m'expliquer.

Monsieur Robert AIGOIN

Allez-y.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Ça fait des années, et toi, tu en es responsable, et Madame la Députée aussi, ça fait des années, que quand on rentre dans le département de la Lozère, qu'il y a la limite Lozère-Gard, au milieu du pont sur l'Andorge. Oui ou non ?

Monsieur Robert AIGOIN

Oui.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Bon. Ça fait des années, quand je passe sur cette route, que je remonte d'Alès ou de La Grand-Combe, que je vois à la sortie du pont, ce panneau « Bienvenue dans le département de la Lozère » à la droite de la route, et à la gauche de la route vingt mètres après, il y a une ruine. Je suis désolé, pour moi ce n'est pas l'image de la Lozère. Je ne pense pas avoir fait quelque chose de gravissime, contrairement à ce que vous essayez de dire là-bas localement, en disant que les gens de là-bas ne seraient plus des Lozériens. Ce qui est complètement aberrant et faux, parce

que la limite du département reste inchangée, même en ayant déplacé le panneau pour les touristes et pour les gens qui rentrent dans ce territoire.

Monsieur Robert AIGOIN

Mais nous, nous vivons sur le territoire. Laissez-moi parler.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Non, je ne te laisse pas parler. Tu as parlé tout à l'heure, je vais parler maintenant. Il me semblait de bon ton, et j'assume le fait que quand je suis arrivé à la gouvernance de l'exécutif départemental, j'ai demandé l'année dernière, que ce panneau soit remonté de 200 ou 300 mètres pour trouver un meilleur endroit. D'ailleurs, ce panneau était placé dans un endroit qui présentait peut-être, aussi, un petit problème de sécurité.

Madame Sophie PANTEL, Députée

C'était Jean-Paul POURQUIER qui l'avait fait placer là à l'époque.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Peut-être. Mais peu importe qui l'avait fait placer.

Madame Sophie PANTEL, Députée

C'était pour détendre un peu.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Mais que, vous, vous passiez régulièrement sur cette route, et que ça ne vous choque pas...

Monsieur Robert AIGOIN

J'y vis, et tu vis à Mende , toi.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Que ça vous choque pas peut-être, mais moi ça me choquait. Moi ça me choquait de passer sur un pont et de voir « Bienvenue dans le département de la Lozère » et de voir une ruine à côté. Et quand tu dis l'hôtel MEYNADIER, quand tu dis...

Monsieur Robert AIGOIN

Détruis-la ! détruis-la !, cette ruine si elle te gêne.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Elle n'est pas à moi cette ruine, si ?

Monsieur Robert AIGOIN

Elle est à qui maintenant ?

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Justement, il y avait la communauté de communes, quand il y a eu le squat, qui s'était proposée de la racheter.

Madame Sophie PANTEL, Députée

Non, jamais.

Monsieur Robert AIGOIN

Non, arrête de mentir, Laurent.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Si, ça a été déclaré et vous avez été solliciter la SELO, pour s'occuper de l'opération. La SELO, Didier COUDERC, s'est engagée dans cette opération. Malheureusement, afin de pouvoir rentrer dans le bâtiment et pouvoir l'expertiser, il faut faire appel à des bureaux d'études. On en a sollicité, alors je ne sais pas combien, Didier est capable de le dire sûrement.

On a sollicité des bureaux d'études, sauf qu'on n'en a pas trouvé jusqu'à présent, sauf si je me trompe, qui a le droit de rentrer dans le bâtiment pour l'expertiser et examiner les fondations et les murs, s'il y a de l'amiante. Parce qu'en termes de réglementation sur le droit du travail, personne ne peut rentrer de ce bâtiment compte tenu de sa vétusté.

Monsieur Robert AIGOIN

Non.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Si, Monsieur Robert AIGOIN, c'est la réalité. Monsieur Didier COUDERC doit pouvoir le confirmer.

Monsieur Didier COUDERC

Si je peux me permettre, en fait, c'est pas qu'ils ne peuvent pas rentrer dans le bâtiment, c'est le fait qu'ils ne veulent pas prendre des responsabilités pour faire les travaux.

Monsieur Robert AIGOIN

Ce n'est pas pareil, ce n'est pas pareil.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Non, ils ne peuvent pas rentrer dans le bâtiment pour l'expertiser.

Monsieur Didier COUDERC

Mais ils ne veulent pas de toute façon, ils ne veulent pas. On ne trouve aucun bureau d'études qui accepte.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Oui, c'est ça. On ne trouve aucun bureau d'études qui accepte. Et pourtant, la SELO a fait le boulot au niveau national, elle a cherché des bureaux d'études au niveau national.

Madame Sophie PANTEL, Députée

Contrairement, contrairement...

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Donc on en est là. Tant qu'on n'aura pas de diagnostic sur la tenue du bâtiment, et concernant tous les éléments, on ne pourra pas engager des travaux, y compris le démolir.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Et j'ai toujours dit qu'en fonction de qui reprendrait ce bâtiment, parce que ça c'est pas réglé encore non plus...

Monsieur Robert AIGOIN

Presque.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Je ne crois pas, à date, ce n'est pas réglé. Le Département accompagnerait la collectivité ou les collectivités locales pour les aider et je n'ai jamais dit, contrairement à ce qu'avait dit, l'ancienne Présidente du Conseil départemental, qu'elle voulait en faire l'aire de la Lozère, du sud Lozère.

Madame Sophie PANTEL, Députée

Moi, je m'inscris en faux une fois de plus sur ce que vous venez de raconter. Vous passez votre temps à mentir sur tous les sujets. En fait sur ce bâtiment, on a été sollicités par la Commune de Saint-Julien-des-Points.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Mais c'est ce que je dis.

Madame Sophie PANTEL, Députée

Je termine parce que vous avez encore changé la réalité.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Non, je travestis rien du tout.

Madame Sophie PANTEL, Députée

On a été sollicités par la commune. Moi, j'ai été extrêmement prudente. J'ai dit, d'accord, on met à disposition de l'ingénierie pour travailler et voir ce qui peut être fait. Et c'est ce qu'on a fait. On a mis à disposition l'ingénierie. Ils ont mobilisé toute l'ingénierie départementale, y compris la SELO. Il y a un comité de pilotage qui avait été mis en place. Et en aucun cas, on n'a fait aucune promesse, au contraire. Moi j'avais dit « on attend de voir la suite » et ils avaient sollicité l'EPF

pour pouvoir bloquer le bien et ne pas le perdre. Donc, arrêtez de dire qu'on avait promis monts et merveilles, c'est faux. Les comptes-rendus sont là pour le prouver. Le courrier que j'avais signé, je l'ai encore, et s'il faut le publier, pour montrer que vous mentez encore, et bien on le fera !

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Et moi, j'ai l'échange que j'ai eu aussi avec les élus locaux.

Madame Sophie PANTEL, Députée

Excusez-moi, mais moi j'assume ce que je signe.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Et pourtant, c'est vos copains. Allez, on avance.

Monsieur Robert AIGOIN

Si tu veux, si tu veux.

Madame Sophie PANTEL, Députée

C'est votre parole, et votre parole on sait ce qu'elle vaut.

Monsieur Robert AIGOIN

Ah oui, on sait ce qu'elle vaut ta parole.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Oui, mais la vôtre aussi. Sur la Chambre régionale des comptes, donc, je ne reviens pas dessus. On va en parler tout à l'heure et l'on va, comme je l'ai dit dans mon propos introductif, « remettre l'église au milieu du village » par rapport aux chiffres et par rapport à ce que vous annoncez ou ce que vous dites, depuis des années sur la situation du Département et surtout sur les engagements à venir.

Madame Sophie PANTEL, Députée

La Chambre dit pareil.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

S'il vous plaît. Sur le fait que j'étais 1er Vice-Président, oui, je confirme le fait que malheureusement je n'étais associé à rien et que, par exemple, vous ne m'avez jamais dit que vous aviez embauché un directeur, d'ailleurs, le dernier.

Madame Sophie PANTEL, Députée

C'est dommage que vous n'ayez rien dit et que vous ayez encaissé l'argent.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

En termes d'embauche, on peut dire que vous avez été aussi la championne du monde des agents qui sont partis du Département, que ce soit au Cabinet, que ce soit dans les services ou

dans les directions.

Madame Sophie PANTEL, Députée

Non et vous vous avez perdu la moitié des Directeurs-adjoints, le Directeur Général des Services, des Directeurs.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Donc j'ai sûrement pas de leçons à recevoir de vous. Certainement pas.

Madame Sophie PANTEL, Députée

Et moi non plus, je n'en ai pas à recevoir de vous.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Vos chiffres, vos chiffres à vous...

Madame Sophie PANTEL, Députée

Vous n'êtes pas à votre place, c'est tout.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

C'est votre avis à vous, que je ne suis pas à ma place parce que vous regrettiez depuis une bonne année, effectivement...

Madame Sophie PANTEL, Députée

Non, je ne regrette rien du tout.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

...peut-être l'orientation politique que vous avez prise, j'en suis navré pour vous...

Madame Sophie PANTEL, Députée

Je suis triste pour le Département.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

...mais c'est ainsi. Et que peut-être que si vous aviez été un peu plus à l'écoute de votre ancienne majorité, vous n'en auriez pas perdu la moitié.

Madame Sophie PANTEL, Députée

Ne cherchez pas d'excuses.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Je ne cherche pas d'excuses, vous avez la moitié de votre majorité ...

Madame Sophie PANTEL, Députée

Vous vous êtes présenté contre Jean-Louis BRUN, pas contre moi.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Vous avez la moitié de votre majorité qui s'est barrée, Madame PANTEL et vous en avez perdu deux de plus, à l'automne dernier, dans le groupe d'opposition ...

Madame Sophie PANTEL, Députée

... et ils ne sont pas adhérents à votre groupe et je ne suis pas présidente du groupe. M. SUAU, vous avez un comportement obsessionnel, faites-vous aider, mais faites-vous aider, Monsieur SUAU, franchement, c'est obsessionnel votre comportement.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

...et vous avez perdu la moitié de votre majorité mais vous avez du mal à le digérer, je peux le comprendre.

Madame Sophie PANTEL, Députée

Mais non, si vous saviez comme c'est bien d'avoir clarifié les choses, chacun a vu ce qu'on a supporté pendant 10 ans...

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Exactement, eh bien nous aussi, on l'a vu.

Madame Sophie PANTEL, Députée

...par contre vous avez empêché de l'argent public manifestement à tort.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

S'il vous plaît, laissez-moi terminer mes réponses. Donc sur les embauches, on aura à répondre, on vous donnera le chiffre précis tout à l'heure et ce n'est pas moi qui le donne madame PANTEL, c'est votre ancien DGS qui me l'a donné avant de partir ...

Madame Sophie PANTEL, Députée

Oui mais regardez ce qui est écrit par la Chambre ...

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

...s'il vous plaît maintenant ça suffit.

Monsieur François ROBIN

Monsieur le Président, est-ce qu'on pourrait demander une suspension de séance s'il vous plaît. Je demande une suspension de séance.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Juste, je finis sur les réponses et après on regardera pour la suspension de séance.

Sur les Bondons, pour répondre à Sophie PANTEL et pour répondre aussi à Didier COUDERC. La réalité, c'est qu'en conseil d'administration de la SELO, la semaine passée, j'ai bien demandé à ce que la réponse de la SELO puisse être déposée au Département, pour l'analyser financièrement. Parce que j'estimais qu'au cours de la séance du conseil d'administration, il n'y avait que quelques éléments chiffrés, sans avoir vraiment de détails, sans avoir de perspectives de comptes d'exploitation à 6 ans, comme la durée de la délégation le prévoyait. Donc il me semblait légitime que les services du Département et que l'exécutif du Département puissent avoir ce détail des éléments proposés par la SELO, dans le cadre de cette pré-étude de dépôt de dossier pour permettre une analyse fine. Et surtout pour savoir à quel niveau le Département pourrait intervenir sur la contrainte de service public et sur l'aide financière. Vous avez indiqué, Monsieur COUDERC, le fait que le dossier était trop fragile, pour avancer et donc, c'est sur votre proposition que les élus de la SELO se sont prononcés pour ne pas déposer de dossier, dont acte. Effectivement, il va bien falloir qu'on trouve une solution, et ça a été évoqué en séance, notamment par Jean-Paul POURQUIER. Il va falloir trouver une autre solution, sauf à relancer une nouvelle DSP.

Madame PANTEL, vous dites que l'on a modifié les conditions par rapport à ce que vous aviez imaginé au départ. Mais c'était au bénéfice du dossier.

Madame Sophie PANTEL, Députée

Non.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Nous voulions proposer quelque chose qui soit acceptable, y compris pour les finances, et surtout pour les finances du Département, pour ne pas avoir un déficit exagéré. Parce que l'on sait très bien qu'ouvrir, comme vous l'aviez anticipé, 299 jours par an, cela aurait contraint à beaucoup plus d'intervention du Département en termes de contrainte de service public. Donc de ce point de vue-là, le fait de réduire la période d'ouverture, c'était en termes d'équilibre d'exploitation, sûrement la solution, et nous verrons, dans les temps à venir, ce qu'on devra proposer. En tous les cas, on a quand même une vraie épée de Damoclès sur ce dossier des Bondons, qui est maintenant quasi terminé, et que l'on devra ouvrir au printemps prochain. J'espère sincèrement, que cela ne pèsera pas trop lourdement sur les finances du conseil départemental, dans les temps à venir, mais j'ai quand même quelques inquiétudes.

Concernant Sainte-Eulalie, pour reprendre le dossier je pense qu'il faut que le Département soit propriétaire, ce qui nous conduira d'ailleurs, à retravailler la délégation de service public, qui est actuellement en cours, entre le SMIMM et la SELO. Mais, je le redis, nous ne ferons que les investissements qui sont nécessaires sur ce site et nous ne feront pas de projet dithyrambique, notamment le projet qui était prévu à plus de 9 millions d'euros parce que nous n'aurons pas les moyens de cette ambition-là.

Sur le budget de la Nation, j'espère que les politiques qui sont à la manœuvre au niveau national trouveront les compromis nécessaires afin qu'on retrouve un peu de sérénité, c'est ce que j'ai dit dans mon rapport d'ouverture.

La fermeture de Javols, nous en avons parlé.

Pour le Tour cycliste féminin international de l'Ardèche, avec François ROBIN, nous sommes en contact pour travailler sur le fait qu'effectivement les bénévoles sont épuisés par cette organisation et qu'ils souhaitent confier la nouvelle organisation à une autre structure. Dans ce cadre-là, nous allons essayer de poursuivre l'aventure car c'est une très belle épreuve pour le Département de la Lozère. On regardera financièrement combien ça doit nous coûter, mais je m'inscris en faux sur la déclaration de la députée, sur sa page Facebook, qui dit que c'est la faute du Président du Département s'il n'y aura plus d'étapes en Lozère.

Madame Sophie PANTEL, Députée

Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'invite la presse à aller voir. Vous verrez qu'il y est écrit que l'épreuve va s'arrêter faute d'accompagnement financier. Si vous voyez autre chose, n'hésitez pas à le signaler.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Ils vont le lire. Et c'est la faute du Département de la Lozère, c'est sûr.

Madame Sophie PANTEL, Députée

Mais non. Mais vous êtes obsessionnel. Faites-vous aider Monsieur SUAU. Ce n'est pas ce qui est écrit.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Alors ensuite, sur le congrès des sapeurs-pompiers qui s'est tenu à Langogne, il faut féliciter bien évidemment l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers, Alain TICHIT et son équipe, pour l'accueil qui nous a été fait à Langogne tout au long de la journée. Il y a une dizaine de commissions, et il y en a eu deux où, entre les sapeurs-pompiers, les hommes du rang et les sous-officiers, et puis l'autre commission qui concerne le chef de centre.

On sait, et je sais depuis un an que je suis aux affaires, à la présidence du conseil d'administration, avec les élus qui sont à côté de moi, l'on sait très bien que l'on paye le poids de l'histoire. De toute une histoire, qui ne date pas que de votre présidence, madame PANTEL, mais qui date aussi d'avant, de colonels qui ont sabré les conditions de travail entre les sapeurs-pompiers volontaires et le SDIS.

De ce point de vue-là, le colonel LHOMME et son adjoint Bruno DOURY, savent très bien le travail qui reste à conduire, encore, pour essayer de retrouver toute la sérénité. Je regrette, qu'en un an, nous n'ayons pas su, pour l'instant, ou pu, régler l'ensemble des difficultés qui sont existantes depuis des années, cela remonte largement au-delà de dix ans, dans ce fonctionnement départemental. La question qui est centrale, qui est délicate, qui est difficile, c'est le fait que nos centres de secours, notre opérationnel, sont composés de sapeurs-pompiers volontaires, et que de ce point de vue-là, comme je le dis toujours au colonel, on ne manage pas des sapeurs-pompiers volontaires comme des sapeurs-pompiers professionnels. Il faut y apporter toute la finesse, toute l'attention. Il y a un vrai sujet autour de la communication, montante et descendante, et donc il y a encore du travail à conduire. Je regrette que pour le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques, qui aurait dû être renouvelé en 2022, cela n'ait pas été fait et qu'il ait fallu attendre 2025. Et c'est bien Bruno DOURY, même si du travail qui avait été fait avant...

Madame Sophie PANTEL, Députée

Non, le travail a été très largement réalisé par M. ALLEGUDE.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

S'il vous plaît. C'est Bruno DOURY qui a repris, le travail. Je ne dis pas qu'il n'y a pas du travail qui a été fait avant, mais c'est Bruno DOURY qui a passé son année...

Madame Sophie PANTEL, Députée

A reprendre le travail de M. ALLEGUDE.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

...pour finaliser le SDACR, et on l'a validé ici, en instance du Conseil départemental...

Madame Sophie PANTEL, Députée

Oui mais avec le Préfet CASTANET, on avait embauché M. ALLEGUDE pour faire le travail.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Mais s'il vous plaît, je ne vous ai pas donné la parole ! Est-ce que vous voulez perturber, est-ce que vous voulez faire comme vous faites à l'Assemblée Nationale avec « La France Insoumise » ? Non mais est-ce que vous voulez faire ça ici aussi, dans cette Assemblée ?

Madame Sophie PANTEL, Députée

S'il vous plaît, arrêtez, vous m'avez coupé la parole tout à l'heure.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Est-ce que vous voulez faire ça ici aussi, au sein de cette Assemblée ?

Madame Sophie PANTEL, Députée

Non, parce que moi, contrairement à vous, je respecte les institutions.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Alors, respectez les prises de parole. Vous, vous faites ça depuis un quart d'heure sans arrêt, sur tous les sujets.

Madame Sophie PANTEL, Députée

Mais vous mentez sans arrêt, il faut bien que je réponde.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Donc s'il vous plaît, nous ne sommes pas à l'Assemblée Nationale et on ne va pas « bordéliser » le débat au sein du Conseil Départemental de la Lozère.

Madame Sophie PANTEL, Députée

Je ne l'ai pas « bordélisé ».

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Vous avez été élue avec des voix de « La France Insoumise », mais il n'empêche que vous êtes ici dans une Assemblée où l'on doit respecter chacun des élus. Merci.

Madame Sophie PANTEL, Députée

Ça aussi, c'est un récit, Monsieur SUAU.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Voilà, ça continue. Donc, sur le SDACR, c'est à pointer et je veux quand même redire ici le travail qui a été fait et je finirai avec ça.

Le travail qui a été fait depuis un an, justement par rapport à ce qui aurait dû sûrement être fait bien avant. Nous avons au SDIS un rapport de 2018, qui contenait 306 recommandations, dont 61 prioritaires. Au mois d'août 2024, quand je prends la présidence du SDIS, un tiers des recommandations seulement a été mis en œuvre. Et sur les 61 prioritaires, 8 seulement étaient réalisées, soit 13 %. Donc, quand j'arrive, sur les 306, il en reste 204 sur l'ensemble, et il en reste donc 53 sur les prioritaires et 6 ans ont passé. Je connais toutes les difficultés avec les colonels et je n'accable personne, mais c'est la réalité.

Depuis la fin août 2025, nous avons engagé 80 recommandations. Ce n'est sûrement pas assez, mais c'est 40% des 204 restantes. Sur les 63 prioritaires du départ, 16 ont donc été réalisées, 8 qui avaient été réalisées avant la fin juillet 2024. Nous en avons réalisé 8 de plus et nous en avons 20 qui sont engagées. Il en reste donc largement moins de la moitié à faire. Le travail n'est pas fini, mais c'était quand même une base importante. Là-dedans, il y avait un certain nombre de dispositifs sur l'ensemble de la gestion du SDIS et des sapeurs-pompiers volontaires, des centres de secours.

C'était un travail colossal qui a été engagé, c'est un travail qui était nécessaire et c'est un travail qui a beaucoup accaparé les équipes de la direction et les colonels, je les remercie pour cela. Peut-être qu'ils se sont trop concentrés sur ces missions-là qui étaient essentielles, car 63 recommandations prioritaires, cela veut dire qu'il y avait danger pour l'institution.

Il y a du travail encore qui devra être consacré, encore plus demain, sur les centres de secours, justement pour cette proximité avec les sapeurs-pompiers volontaires. C'est la mission qu'il faut que je confie au colonel. Nous devons nous voir, et Monsieur le préfet l'a dit justement dans son propos, pour savoir comment on arrive, dans le cadre de cette communication nécessaire entre les sapeurs-pompiers volontaires et les professionnels, à ce que ça soit beaucoup plus fluide dans les temps à venir. Mais, sans m'exonérer d'aucune de mes responsabilités, je veux quand même dire qu'on paye le poids de l'histoire. Voilà pour les sapeurs-pompiers. On en a fini avec ces interventions. On va pouvoir passer à l'ordre du jour.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources internes et Finances départementales

Si tu permets, juste un mot pour compléter sur les Bondons et le sujet qu'on vient d'évoquer. D'abord, je veux rappeler que l'autre jour, en Conseil d'administration de la SELO, le directeur de la SELO nous a présenté un prévisionnel déficitaire, à minima de 170 000 €, dans le cadre de cette délégation de service public. Dans ces conditions, il est difficile pour les élus responsables de la SELO de s'engager ou d'engager la SELO dans cette voie sur un déficit pareil. Donc, sur proposition du Président, effectivement, la SELO a décidé de ne pas répondre, en l'état actuel, à cette délégation de service public. J'ai proposé qu'on commence par examiner une solution alternative, puisque ce bâtiment comporte à la fois une partie scénographie et une partie restaurant. Qu'on puisse gérer la partie scénographie, en direct ou en régie, par exemple par le Département, pourquoi pas, c'est faisable, et qu'on lance une consultation pour trouver un privé

pour gérer la partie restaurant, sous la forme de location gérance ou sous une autre formule. Je n'ai pas de préférence pour le bail qui peut être consenti.

En tout cas, la question est de voir si l'on trouve une solution alternative dans ce sens. S'il y en a, tant mieux pour tout le monde. Mais s'il n'y en a pas, nous essaierons de revoir pour une délégation de service public, à ce moment-là. D'abord avec un aval du Département afin que la SELO puisse se prononcer, sachant ce que le Département est en capacité de supporter, comme déficit, dans le cadre de cette délégation de service public. Voilà, pour être précis, ce que nous avons proposé l'autre jour.

Madame Sophie PANTEL, Députée

Et est-ce que, quand même, on peut juste rappeler ce qui était prévu au départ. Puisque vous avez décidé de faire une DSP, vous avez changé la définition en fait de ce que vous vouliez faire sur ce site. Parce qu'au départ, on avait prévu en régie l'ouverture de la partie scénographie et il était prévu tout un partenariat sur la partie restauration avec les agriculteurs du secteur. Donc, c'est bien vous, en décidant d'une DSP globale qui avez changé, en fait, les conditions et vous créez, le déficit que vous semblez vouloir nous reprocher aujourd'hui. C'est tout. Si vous aviez suivi le travail qu'on avait prévu, on n'en serait peut-être pas là.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Non mais ça c'est votre appréciation, je comprends que vous puissiez la défendre, mais en même temps, prévoir l'ouverture d'un site à vocation touristique sur 300 jours par an, vous savez pertinemment...

Madame Sophie PANTEL, Députée

Mais arrêtez de dire ça, cela n'a jamais été le cas.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Mais si, c'était ce qui était prévu et le cahier des charges qui m'a toujours été présenté, qui était le vôtre au départ, c'est ça. Donc, vous savez pertinemment que sur 300 jours par an, la subvention d'équilibre du Département aurait été bien plus importante.

Madame Sophie PANTEL, Députée

Il n'y a aucun site touristique ouvert 300 jours par an. Arrêtez de raconter n'importe quoi.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources internes et Finances départementales

Mais même sur un périmètre restreint, puisque ramené à 180 jours d'ouverture, bien sûr sans avoir de recul sur cette opération, il apparaît un déficit de 170 000 euros. Ce n'est pas moi qui l'ai inventé, c'est le directeur de la SELO qui nous l'a dit. Donc sur ces chiffres-là, il était difficile d'engager la SELO dans cette voie. Donc, nous essayons, pour le moment, une voie alternative que je viens de vous énoncer et nous verrons bien.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Mais dans un cas, comme dans l'autre, de toute façon, ça coûtera cher au Département. Que ça soit dans une DSP globale ou que ça soit une partie en régie, une autre en DSP. Dans tous les cas, ça coûtera cher au Département, malheureusement.

A la demande de M. ROBIN, je vous propose 10 minutes de suspension de séance.

La séance est suspendue de 10 h 21 à 10 h 32.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Nous allons reprendre la séance, si vous le voulez bien et je vais demander à Denis BERTRAND de faire l'appel.

Monsieur Denis BERTRAND, Président de la commission infrastructures et mobilités

- M. Robert AIGOIN : présent
- Mme Françoise AMARGER-BRAJON : présente
- M. Rémi ANDRÉ : présent
- M. Alain ASTRUC : présent
- M. Denis BERTRAND : présent
- Mme Régine BOURGADE : présente
- Mme Patricia BREMOND : présente
- Mme Eve BREZET : présente
- M. Jean-Louis BRUN : présent
- Mme Séverine CORNUT : présente
- M. Didier COUDERC : présent
- Mme Dominique DELMAS : présente
- Mme Valérie FABRE : présente
- M. Gilbert FONTUGNE : présent
- M. Francis GIBERT : présent
- Mme Christine HUGON : présente
- Mme Michèle MANOA : présente
- Mme Guylène PANTEL : présente
- Mme Sophie PANTEL : présente
- M. Jean-Paul POURQUIER : présent
- Mme Valérie REBOIS-CHEMIN : absente (a donné pouvoir à M. Francis GIBERT)
- M. François ROBIN : présent
- M. Patrice SAINT-LEGER : présent
- M. Laurent SUAU : présent
- M. Michel THEROND : absent (a donné pouvoir à Mme Christine HUGON)
- Mme Johanne TRIOULIER : présente

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Merci Monsieur BERTRAND. Alors juste, nous avons fait cette interruption de séance pour avoir le temps de regarder un peu le règlement intérieur et vous rappeler, à tous, les obligations de ce règlement intérieur, notamment sur le fait que la parole est accordée par le Président, dans l'ordre des demandes. C'est ce que nous avons fait au départ, normalement pour une durée maximum de 5 minutes. Vous vous rappelez que dans les premiers Conseils départementaux j'avais chronométré le temps. Donc, il faudra que, dans les temps à venir, nous essayons de

respecter cela. Et surtout, qu'à aucun moment, aucun membre du Conseil départemental, je tiens à le rappeler, ne peut prendre la parole sans l'avoir demandée au Président et surtout l'avoir obtenue. Donc je vous remercie de bien vouloir respecter cette règle qui est la nôtre, qui est commune, pour laquelle nous avons délibéré il y a quelque temps en arrière.

Par ailleurs, je vous invite, les uns et les autres, à un peu plus de retenue par rapport à certains propos qui ont pu être prononcés à mon encontre, des propos qui peuvent être soit calomnieux, soit dénigrants. Donc, je vous invite à la plus grande retenue, nous sommes ici en séance publique. Il y a du monde dans la salle, il y a des services dans la salle, donc il faut respecter tout cela, merci beaucoup d'avance.

Concernant l'approbation du PV des débats du Conseil départemental du 24 juin, est-ce qu'il suscite des commentaires ou des questions ?

Madame Sophie PANTEL, Députée

Déjà une question, comment ils sont rédigés désormais puisqu'il n'y a plus de sténotypiste ? Qui réalise les comptes-rendus ?

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Les services enregistrent l'ensemble des débats et donc après retrouvent les propos des uns et des autres qui sont tenus, fidèlement. Y a t-il des oppositions ? des abstentions ? une abstention (Madame Sophie PANTEL), les autres sont favorables.

Donc je laisse la parole, pour le rapport 900, sur les observations définitives de la Chambre régionale des comptes, en ce qui concerne le Département de la Lozère.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources internes et Finances départementales

Le rapport 900 des observations définitives et ses réponses de la CRC sur la situation budgétaire et financière du Département exercice 2022 et suivants.

En application des articles L. 211-3 et L. 211-4 du Code des juridictions financières, la Chambre régionale des comptes Occitanie a procédé au contrôle des comptes et de la gestion du Département des exercices 2022 à 2024 et du budget primitif 2025.

Les entretiens de fin de contrôle ont eu lieu les 27 février pour le Président en exercice et 10 mars 2025 pour l'exécutif précédent. Le rapport définitif a été notifié au Département et vous a été adressé pour débat.

En conclusion intermédiaire, le rapport indique que le Département dégage un niveau d'autofinancement brut très satisfaisant et affiche des dépenses d'investissement dynamiques largement financées sur ses ressources propres sur toute la période 2022/2024. Le Conseil départemental, s'appuyant notamment sur une gestion attentive de ses finances, est peu endetté. Au 31 décembre 2024, son encours de dette est de 40 M€ et sa capacité de désendettement est de 1,5 ans.

Par ailleurs, en dépit d'une inflexion en 2024, le Département a globalement conservé sur cette période un haut niveau d'investissement, qui est principalement consacré aux routes, aux bâtiments et au soutien du bloc communal par les contrats territoriaux notamment.

En ne rattachant pas des charges de fonctionnement pendant deux exercices consécutifs (5 M€), le Département a sans doute évité un recours accru à l'emprunt, notamment en 2023. Il a malgré tout quasiment asséché son fonds de roulement à l'issue de cette période. Une sollicitation

accrue de l'emprunt paraît incontournable dès 2025, a fortiori si le Département entend conserver sa dynamique d'investissement.

En conclusion définitive, le rapport indique que le budget primitif pour l'exercice 2025 présente un effet de ciseau sensible en fonctionnement et l'épargne brute dégagée de manière prévisionnelle serait en diminution de 11,6 M€. Toutefois, le Département a construit de manière prudentielle son budget, anticipant ainsi le besoin de recourir plus fortement à l'emprunt pour couvrir son ambitieux programme d'investissement.

En fonction de l'ampleur de l'effet ciseau constaté lors de l'exécution budgétaire, et dans un contexte d'augmentation du recours à l'emprunt, le Département devra, pour les exercices suivants, s'il veut conserver son niveau d'investissement, construire une stratégie d'ensemble liant niveau d'autofinancement et priorisation des investissements.

Dans un contexte national de rétractation de l'épargne brute des collectivités départementales, la Lozère affiche une situation financière saine fin 2025, car elle reste finalement peu affectée par l'évolution des produits de fiscalité volatile, bénéficiant de mécanismes de péréquation efficaces et ayant engagé au moins partiellement une démarche de rationalisation de ses dépenses de fonctionnement.

Voilà, pour l'instant, les bases sur lesquelles peut s'ouvrir le débat, Monsieur le Président.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Alors, qui souhaite prendre la parole ? Personne ne veut prendre la parole ?

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources internes et Finances départementales

On va soulever quelques points.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Patrice SAINT-LEGER. Qui d'autre ? Sophie PANTEL ? Donc on commence par Patrice SAINT-LEGER.

Monsieur Patrice SAINT-LEGER

Ce rapport de la Chambre régionale des comptes, évidemment, laisse des idées bien précises sur ce qui s'est passé durant ces trois années. Je sais que chacun, malheureusement, retiendra ce qu'il a envie d'y voir ou d'entendre. Quand nous avions dit que ce budget 2025 avait été réalisé de manière prudentielle, vous l'avez dit, M. POURQUIER ce rapport nous en donne quitus. Je note qu'en page 28, la Chambre salue aussi notre volonté de mettre fin aux contrats territoriaux, selon le constat de sous-utilisation des enveloppes budgétaires, mais de privilégier des enveloppes annuelles pour le bloc communal. Il s'agit d'une proposition de notre groupe qui a été validée à la majorité départementale. Dans la présentation rapide des indicateurs de notre Département, il est indiqué en page 8 que notre population par contre est relativement âgée, avec une part en augmentation des personnes de plus de 60 ans, 36% en 2025 contre 16,7% en 2010, ce qui pose des défis en matière sociale et de santé. Au vu de ces constatations, et de nos compétences en matière sociale, il conviendra de ne pas relâcher notre prudence pour la trajectoire des dépenses de notre département. Et si la situation budgétaire et financière est favorable, la Cour des Comptes a récemment alerté quand même sur la dégradation rapide des finances départementales qui sont confrontées à une véritable explosion des dépenses sociales. La situation est parfois catastrophique, et dans certains départements, malheureusement, ils sont au bord de la rupture budgétaire.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Merci Monsieur SAINT-LÉGER. Madame PANTEL.

Madame Sophie PANTEL, Députée

Moi je veux simplement redire que ce rapport nous donne acte de l'excellente gestion que nous avons eue depuis 2015, même si, enfin quand on compare aussi avec les chiffres de 2014, sur les trois dernières années. Monsieur POURQUIER a dit que nous avions asséché la trésorerie. Je veux juste rappeler que c'était la période où l'on a emprunté 10 millions pour anticiper la hausse des taux et que donc, comme une collectivité n'est pas là pour thésauriser et quand on a les moyens financiers, on ne va pas, en plus, ré-emprunter une somme complémentaire. Vous nous l'auriez en plus reproché si on l'avait fait.

Je voulais donner un peu plus d'informations sur la question des postes, puisque tout à l'heure ça a été mis en cause. Je vous rappelle que c'est la conséquence, pour les quelques postes que nous avons dû créer, de transfert de politiques nouvelles ou de réglementation et qu'en général, pour la plupart ce sont des postes contractuels, qui étaient financés dans le cadre des appels à projets. Donc en fait, si vous vouliez être objectif, il aurait fallu que vous puissiez dire qu'en face, il y avait eu des financements sur ces postes. C'est le cas, par exemple, sur les moyens renforcés sur les postes de la politique d'accueil, avec l'appel à projet « Massif Central », sur le PAT, que Robert AIGOIN avait mené et qui avait des financements du ministère de l'Agriculture. Sur l'informatique, c'est vrai que c'est dû à des contraintes, notamment au niveau de l'Education Nationale qui nous demandait la prise en charge d'un certain nombre de postes supplémentaires, aussi bien en investissement qu'en fonctionnement.

Sur les déclarations environnementales, face aux nombreuses difficultés qu'on avait sur les routes, il avait été décidé d'avoir quelqu'un pour arriver à remplir ces dossiers correctement.

Il y avait parfois des contrats de maintenance auxquels on avait mis fin pour internaliser ce qui nous permettait de moins dépenser, je pense sur la question de l'éclairage, en lien avec la stratégie sur la transition écologique. Sur le social, je pense que Françoise AMARGER-BRAJON le sait très bien, sur les GIP-MDPH, c'était pris en charge par la CNSA et une partie des postes créés ont été pris en charge par le « plan de lutte contre la pauvreté » État. Sur les postes SATEP, SATESE, c'était financé par les agences de l'eau. La transformation de poste au laboratoire départemental, c'était une demande, des représentants du personnel et des agents concernés. Et lorsqu'il y a eu la réforme sur les visites médicales, nous avions pris un CDD supplémentaire sur une année, pour couvrir deux cohortes de gamins, pour arriver à faire face. Ensuite, le GVT, ça s'impose à tous et le RIFSEEP, c'est évidemment une décision de notre majorité. Après, tout ce qui concernait le rSa, la CNRACL, la loi TAQUET, le Ségur, les mutuelles obligatoires etc., ça s'est imposé à tout le monde. Donc, il n'y a eu aucun dérapage sur les postes, bien au contraire, puisque, au 1^{er} janvier 2024, les chiffres sont rappelés dans le rapport de manière très claire.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Monsieur POURQUIER.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources internes et Finances départementales

Sur les sujets de la masse salariale et du non rattachement des dépenses en 2023.

Sur la masse salariale du 1er janvier, il est noté que du 1er janvier 2021 à fin juillet 2024, le Conseil départemental de la Lozère est passé de 711 agents à 754 agents, ce qui est mécaniquement une augmentation de 6% des effectifs et de la masse salariale. Donc, ceci a un périmètre de compétence identique et sans explication non plus d'une évolution démographique de la population. La masse salariale a augmenté de 13,13%, ce qui se traduit par un peu plus de 4 millions de dépenses supplémentaires. Bien sûr, on peut diviser en deux avec les facteurs exogènes : les GVT, la hausse des points, le Ségur, etc. Mais plus de 2 millions sont dus à l'augmentation inconsidérée des effectifs, soit peu ou prou la moitié de la croissance de la masse salariale.

Ceci a été bien sûr contenu par le fait que la dynamique des droits de mutation et de la péréquation des mutations a été soutenue, avec une augmentation conséquente, je le rappelle, à partir de 2019, puisque la péréquation des DMTO en 2019 a amené 5 millions de plus de recettes au Département. Au moins jusqu'en 2022, même s'il y a eu une légère baisse à partir de 2022, mais elle reste quand même une recette conséquente. Donc, ces recettes ont permis d'absorber de façon assez indolore cette augmentation des dépenses de fonctionnement, y compris même la taxe foncière qui avait une dynamique de 400 000 € par an. La fraction TVA était beaucoup plus dynamique à apporter des recettes supplémentaires encore au Département jusqu'en 2024. Donc c'est, au final, sans compter l'impact évident de cette augmentation des effectifs sur les charges à caractère général, qui sont passés de 9,2 millions à 11,4 millions, soit 2,15 millions de plus.

Sur la période, on peut estimer que ce sont donc 2,8 millions de charges de fonctionnement endogènes supplémentaires en 2004, soit une perte sèche de 1,8 million sur les excédents de fonctionnement. Donc, ce sera dû mécaniquement sur une perte sur les excédents de fonctionnement. Je dis, comme le regrette à la Chambre régionale des Comptes d'Occitanie, le Département de Lozère a augmenté ses effectifs au-delà des seuls besoins dus au dynamisme démographique. Les charges ont ainsi crû de manière durable. Il y a un véritable effet de cliquet sur les charges de gestion qui se traduit naturellement par un effet de ciseaux sur les excédents 2024, les résultats bruts et nets de fonctionnement, avec le retour à l'économie depuis 2023, en les amputant de 1,8 million d'euros. Il eut été de bonne gestion de théâtraliser, provisionner, au moins partiellement, le sur-dynamisme des nouvelles recettes de fonctionnement à l'anticipation des jours plus sombres qui ont commencé à arriver en 2023.

Il y a un deuxième point, c'est le non-rattachement de 5,3 millions de dépenses de fonctionnement à l'exercice 2023, ce qui a embelli d'autant artificiellement l'excédent de fonctionnement en 2023, qui avait été chiffré à 28 millions d'euros. Si on avait appliqué ces 5 millions de rattachements, il aurait été en réalité de 22,750 M€. Donc contrairement à ce que vous avancez, que ces sommes non rattachées correspondent à deux exercices, il s'agit bien, en grande partie, d'un mois de dépenses essentiellement sociales reporté sur le budget suivant. Ceci a bien sûr permis de ne pas emprunter à ce moment-là, mais a, quelque part, ce que je disais tout à l'heure, asséché le fonds de roulement de la collectivité. Et, quelque part, oblige la collectivité, indirectement, pour les budgets suivants, à emprunter de manière plus importante pour pallier à ce qui n'a pas été rattaché à cette époque-là. Donc l'excédent de fonctionnement 2023 de 26,8 millions d'euros devrait être ramené à 21,5 millions, ce qui ne permettrait pas de couvrir le déficit d'investissement, si on l'avait rattaché, de 24,3 millions d'euros, et donc aurait induit un déficit de 2,1 millions d'euros. Cela se traduit, quand même, comme ça dans les chiffres. Voilà pour la partie fonctionnement, ce que je voulais relever, sur les remarques qui sont faites, qui sont pointées par la Chambre régionale des comptes sur cette période-là.

Ensuite, je peux passer à l'investissement si vous voulez, mais on peut déjà discuter sur cette partie-là si vous le souhaitez. Sur la section d'investissement, la Chambre régionale signale à juste titre que le maintien du niveau d'investissement résultait d'un choix politique indépendant de la dégradation de l'autofinancement qui remonte à 2023, ainsi qu'il a été vu précédemment, et

nécessiterait donc un recours accru à l'emprunt, ce qui lui permet à court terme une santé financière et de construire une stratégie d'ensemble et à un niveau d'autofinancement amélioré par la démarche engagée en 2025 de rationalisation des dépenses de fonctionnement et priorisation des investissements. Pour ce qui concerne le programme d'investissement sur lequel le précédent exécutif était engagé, le chiffrage qui se situait entre 2026 et 2030, oscille entre 230 et 257 millions d'euros d'autorisations de programmes, ce qui se serait traduit par 50 millions d'euros par an de crédits budgétaires, ce qui est insupportable pour le budget des finances du Département et apparaît surdimensionné.

Nous allons donc, vous le disiez tout à l'heure M. le Président, être obligés sur certains projets de revoir un petit peu à la baisse les engagements qui ont été pris pour rester dans nos possibilités de financement annuelles au vu des recettes que nous avons aujourd'hui. Je crois que c'est exactement la situation dans laquelle nous nous trouvons, c'est qu'il y a eu des projets engagés ambitieux certes, mais que nos recettes, aujourd'hui, ne nous permettent pas de financer. Alors que la situation économique nationale s'est retournée dès 2023, avec un impact sur le fonctionnement du Département et une réduction de l'autofinancement du Département, le précédent exécutif a fait des promesses intenables et insoutenables sur l'investissement. Ce sont les chiffres qui le disent. Si les collectivités doivent essayer de jouer pleinement leur rôle de soutien à l'activité économique en période de crise, faut-il encore s'être donné les moyens pour y parvenir lorsque la situation économique est florissante, en dégageant des marges de fonctionnement, en provisionnant des excédents pour intervenir en période de retournement économique. Ce n'est malheureusement pas ce qui a été fait par l'exécutif.

La rationalisation du fonctionnement et la priorisation des investissements s'imposent aujourd'hui au Département de la Lozère. Ce sont les choix qui sont aujourd'hui engagés par la nouvelle majorité départementale pour assurer la nécessaire modernisation de nos territoires, tout en ayant une trajectoire économique et budgétaire supportable dans la durée. Alors, on peut comprendre, je l'évoquais tout à l'heure, les recettes de fonctionnement supplémentaires qui sont arrivées dès 2019 avec une augmentation du fonds de péréquation de 5 millions d'euros. C'est quand même pas rien ! C'était un peu inespéré ; tant mieux pour le Département. Cela a donné une embellie certes au budget départemental, mais il s'est peut-être un petit peu emporté à ce moment-là par rapport à ces recettes nouvelles, tant en fonctionnement, puisque les chiffres sont là, les dépenses ont augmenté de façon inconsidérée, relève la Chambre régionale des comptes, mais aussi sur des projets, certes ambitieux, mais que nous ne pouvons pas poursuivre aujourd'hui. Ces recettes nouvelles et complémentaires qui sont arrivées un peu de façon inespérée dès 2019 puisque, je rappelle, c'est à partir de là que la péréquation des DMTO a largement augmenté, on passait de 5 millions à plus de 10 millions, et puis continue, même s'il y a une légère baisse aujourd'hui. C'est sur ces bases-là que vous vous êtes appuyés. Mais malheureusement aujourd'hui, pour le dire aussi, il y a des périodes fastes, mais il y a des périodes d'austérité, et que dans les périodes fastes, il faut savoir anticiper, se prémunir, pour passer des périodes plus difficiles.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Merci M. POURQUIER. Madame PANTEL, vous voulez reprendre la parole ?

Madame Sophie PANTEL, Députée

Oui, parce que M. POURQUIER a abordé des sujets qu'il n'avait pas abordés tout à l'heure. J'ai le tableau sous les yeux, il y a 657 agents. Il part de 700 agents, donc déjà, les chiffres que vous donnez ne sont pas bons. Donc je vous ai répondu sur les postes, et contrairement à ce que vous avez indiqué, sur les 10 dernières années, ce n'est pas à périmètre identique puisqu'on a eu

de cesse d'avoir des nouvelles compétences ou des transferts de compétences et dans le rapport il est bien dit que nous avons particulièrement maîtrisé la ligne RH donc c'est exactement le contraire de ce que vous faites.

Après, vous nous faites un petit coup de politique-fiction. En fait, vous partez de la problématique de la M 57. Je rappelle que le changement de nomenclature a été imposé et que pendant deux ans, les services de l'État n'ont pas été en capacité, de nous reprendre les restes à charge. Donc ça, ça s'est imposé à toutes les collectivités et on a géré en fonction. On avait fait le choix, avant l'augmentation des taux 2022, à l'automne 2022, je ne me rappelle plus, de bloquer 10 millions d'euros à taux fixe, et donc là vous nous expliquez, que si on avait eu les rattachements ça aurait fait, ainsi de suite. Enfin, je veux dire, on a géré une situation et en l'espèce, tout ceci ne nous est absolument pas reproché.

J'ai recherché, Monsieur SAINT-LEGER, sur les contrats territoriaux, parce que j'avais un doute lorsque vous avez pris la parole. En aucun cas, vous l'avez dit tout à l'heure, la Chambre ne salue le fait de mettre fin aux contrats territoriaux. Alors, je vous invite à relire la manière dont c'est rédigé, mais ils ne saluent pas. Ils disent que vous leur indiquez que vous avez engagé une réflexion sur le sujet. C'est un peu différent, parce que quand on dit « ils saluent », ça veut dire que oui, c'est très bien et on vous applaudit. Donc, c'est absolument pas du tout ce qui est écrit.

Sur les promesses soi-disant insoutenables en investissement, etc., je rappelle juste que nous, en 2024, on était à 42 millions d'investissement. En 2025 vous passez à 37,5 millions et je comprends bien que, comme vous n'allez pas pouvoir maintenir un haut niveau d'investissement et comme la Chambre régionale nous en a donné acte sur notre gestion, maintenant le nouveau récit politique c'est de dire qu'il y aurait eu des promesses intenables. En fait, c'est juste votre incapacité à mener ces projets et une fois de plus à chercher des boucs émissaires.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Je vais répondre pour conclure. Oui ? M. BRUN ?

Monsieur Jean-Louis BRUN

Je voudrais intervenir, juste deux minutes.

Monsieur Robert AIGOIN

Moi aussi.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Mais j'avais demandé les prises de parole, vous n'avez pas demandé la prise de parole. Allez-y.

Monsieur Jean-Louis BRUN

Je ne reviens pas sur le fond, c'est juste sur la forme. Nous avons parlé tout à l'heure du site institutionnel du Département. Je vous demande aujourd'hui, qu'à partir du moment où le rapport est adopté les synthèses puissent être publiées sur le site institutionnel du Département. Alors après, chacun a sa lecture mais je pense qu'il y a des gens intelligents qui savent lire et chacun se fera son avis voilà, c'est juste ce que je voulais dire.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Robert, rapidement.

Monsieur Robert AIGOIN

Simplement, je pense que M. POURQUIER a fait une omission, c'est qu'il y a un impôt qui a été enlevé aux collectivités territoriales et qui était la taxe d'habitation, sur lequel nous avions des recettes qui étaient possiblement évolutives, alors qu'aujourd'hui la TVA, elle, reste à l'euro constant, par rapport à un instant T. Donc, ça permettait quand même d'avoir un fonctionnement. La deuxième question, c'est les 54 embauches. Est-ce que vous êtes prêts, puisque ça coûte beaucoup au Département, à licencier ces personnes-là, puisque vous vous positionnez en tant qu'entrepreneur, et que nous aurions avec notre gabegie habituelle de l'ancienne majorité embauché des gens pour rien et qui sont dans leur bureau à se rouler les pouces. Et je rappelle qu'il y a un certain nombre d'emplois qui ne sont pas pourvus, faute de candidats, et qu'ils seraient nécessaires à la collectivité.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Monsieur POURQUIER.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources internes et Finances départementales

Juste pour revenir sur quelques points. Sur les agents, je n'y reviens pas, les chiffres sont là. Je remarquais simplement, je l'ai dit tout à l'heure, que les charges à caractère général sont quand même passées de 9,2 millions à 11,4 millions, donc c'est une augmentation conséquente. Je vous rappelle que, je vais remonter un peu plus en arrière, mais en 2015, vous aviez expliqué que vous alliez faire des économies sur les dépenses de fonctionnement, on allait voir ce qu'on allait voir, et réduire considérablement les dépenses de fonctionnement. Bon, force est de constater qu'elles n'ont pas baissé. Lors de la dernière séance, lorsque j'ai fait le comparatif sur les dix dernières années des comptes administratifs, les dépenses de fonctionnement de ce Département ont augmenté de 8 millions d'euros sur 10 ans. Bon, alors certes, et heureusement, les recettes de fonctionnement ont suivi, et même étaient plus qu'à la hauteur, j'allais dire heureusement, parce que le constat est là, c'est que les dépenses de fonctionnement ont augmenté de façon conséquente et la CRC le rappelle sur des points particuliers.

Concernant le rattachement, vous dites « on a géré au quotidien le rattachement ». Très bien, mais vous saviez pertinemment que ces dépenses-là, à un moment, il fallait les honorer mais il n'y a eu aucune anticipation de ce phénomène-là, puisque ça a permis de passer un budget sans emprunt, et donc de façon plus simple, plus facile et plus agréable. Certes, mais ça impacte les exercices à venir, et ça a impacté aussi le fonds de roulement du Département, comme je l'ai indiqué tout à l'heure. Et pour les investissements, il est clair qu'il y a des ouvertures d'Autorisations de Programmes conséquentes, très importantes aujourd'hui, que nous ne pourrons pas soutenir dans le temps, pour une raison simple, c'est que d'abord, ça aurait été difficile, même dans le cadre des recettes actuelles mais avec une baisse encore modérée des recettes, puisque nous nous portons plutôt mieux que d'autres Départements en termes de recettes, nous avons été moins impactés même si ça commence à se faire sentir. Mais nous ne savons pas ce qui va se passer demain avec les budgets qui seront votés au niveau national et quel impact cela aura sur les collectivités, quelles seront les réductions de recettes qui impacteront notre capacité à investir.

Encore une fois, quand les recettes sont florissantes, comme cela a été le cas en 2019, c'est facile. Vous en avez bénéficié, tant mieux pour le Département, mais ça a été quand même quelque chose d'un peu inespéré. J'ai vécu d'autres périodes beaucoup plus compliquées. On a dû faire face également à une baisse des dotations, je le rappelle, de 2012 à 2015, et une baisse de la péréquation qui nous avait amputé de 5 millions d'euros à l'époque, et qui nous avait amené

également à revoir nos investissements et notre fonctionnement à la baisse. Et je rappelle, au passage, que même en 2015, notre capacité de désendettement était de moins de 2 ans, et donc était plutôt plus que raisonnable. Donc nous allons nous adapter aujourd'hui, nous allons adapter les investissements aujourd'hui en fonction de ce que nous sommes en capacité de financer dans les années à venir. Parce qu'il est bien d'ouvrir des Autorisations de Programmes, mais derrière, il faut suivre en crédits de paiement. Malheureusement pour faire face, nous sommes obligés de revoir certains projets à la baisse, du fait simplement de ces choix budgétaires irresponsables.

Madame Sophie PANTEL, Députée

Merci de me redonner la parole. Juste dire que, contrairement à ce que vous indiquez, la Cour reconnaît que nous avons fait preuve d'anticipation, donc je ne vais pas redévelopper, mais ce n'est pas du tout ce dont vous parlez, vous interprétez, et le texte dit le contraire. Et je voulais simplement rappeler, quand vous dites qu'on a beaucoup de chance, on a eu des recettes, etc. Alors déjà, la dotation, la péréquation, elle n'est pas tombée du ciel. Il y a eu un travail qui a été mené et avec des collègues, j'y ai pris ma part. Même Laurent SUAU a été présent aussi sur certaines réunions. Sur les impôts, on s'était aussi donné les moyens lorsque vous aviez voté contre l'augmentation de la part de la taxe foncière. On l'avait fait et c'est ce qui permet aujourd'hui au Département, parce que c'est un des critères sur bon nombre d'autres dotations, qui permet d'avoir des dotations et des recettes qui sont supérieures par rapport à ce qu'elles auraient pu être si on ne l'avait pas fait. On a pris cette décision et qui n'a pas été simple non plus à décider. On a eu de grandes discussions entre nous et à mettre en œuvre et à expliquer. Donc, en fait, sur les recettes, vous expliquez qu'on a eu beaucoup de chance. Non, il y a eu du travail et de l'anticipation.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources internes et Finances départementales

Je peux répondre ?

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Oui, mais après on arrête le ping-pong.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources internes et Finances départementales

D'abord je veux dire à Robert AIGOIN que certes l'abandon de la taxe foncière, pour nous, n'a pas été néfaste au Département puisque la fraction de TVA est plutôt favorable, aujourd'hui, aux recettes du Département pour 2025 qu'elle n'était les années précédentes. Voilà, on ne va s'en plaindre. Concernant, cette péréquation qui aurait été obtenue grâce à vous, je voudrais rappeler que ce fonds de péréquation, décidé fin 2018 c'est le Gouvernement, Mme GOURAULT et M. LECORNU, je crois, qui étaient en charge des Collectivités à ce moment-là, qui ont proposé à l'ADF de faire une péréquation de 250 millions d'euros de plus au niveau national. Et il a été demandé aux Départements de France, de faire des propositions pour la répartition de cette péréquation. Ce qui a été fait sous la présidence, je crois de Pascal COSTE, Président du Département de la Corrèze, qui a conduit ces travaux.

Vous étiez aussi, à ce moment-là, membre du bureau de l'ADF, qui a conduit ces travaux et permis d'établir un certain nombre de critères qui ont été profitables au Département, et c'est tant mieux, puisqu'il a obtenu 5 millions de plus d'euros. Voilà, c'est ce qui a abouti. Mais je voudrais aussi rappeler, alors que vous vous attribuez beaucoup de mérite, que lorsque ce dossier est revenu devant le bureau de l'ADF en décembre 2018, et qu'on lui a demandé de se prononcer sur cette péréquation, les membres de votre groupe, le Parti socialiste, se sont abstenus en indiquant que c'était au Département de prendre ses responsabilités, que ce n'était pas aux Départements de savoir s'il fallait faire payer les riches pour faire profiter les plus pauvres, ou en tout cas ceux qui pouvaient en bénéficier. Je rappelle seulement le contexte, donc c'est bien de s'attribuer les mérites, mais quand on les a, pas quand on ne les a pas.

Madame Sophie PANTEL, Députée

Non mais là, je suis obligée de répondre parce que ce qui vient d'être indiqué est faux.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Non, j'ai dit que j'arrêtais le ping-pong.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources internes et Finances départementales

Si vous ne me croyez pas, vous pouvez vous référer au compte rendu de l'ADF en 2018.

Madame Sophie PANTEL, Députée

J'y étais à l'ADF, j'ai mené le travail avec Pascal COSTE.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Non, Madame PANTEL, je vous rappelle le règlement. Je ne vous ai pas donné la parole, donc on va conclure, sinon on ne va pas s'en sortir.

Madame Sophie PANTEL, Députée

Eh bien, j'enverrai un communiqué à la presse.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Si vous voulez.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources internes et Finances départementales

Oui, mais référez-vous au compte-rendu de l'ADF de 2018.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Donc, en conclusion...

Madame Sophie PANTEL, Députée

Je sais encore ce que j'ai voté, pour ma part.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources internes et Finances départementales

Vous n'avez pas voté.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

En conclusion, quelques mots pour redire ce que j'ai dit dans mon propos introductif, c'est que la Chambre régionale des comptes s'est saisie de cette question du financement des budgets des Départements, et a donc fait une analyse sur les 13 départements. Nous aurons à y revenir, puisqu'il y aura la synthèse bientôt, sûrement, et on aura à la passer, à mon avis, ici aussi, en séance du Conseil départemental. Donc, on rouvrira la discussion. Pourquoi elle a fait ça ? Parce qu'effectivement, conjoncture économique délicate, budget des Départements qui sont en partie financés avec des recettes qui peuvent être volatiles, qui ne sont pas certaines, on le voit avec les DMTO, on l'a vu avec les DMTO, on le vit avec les DMTO. Et donc la Chambre régionale des comptes souhaitait faire un point pour remonter, au niveau national, les difficultés que peuvent rencontrer les Conseils départementaux. C'est pour cela, qu'elle a analysé 2022, 2023, 2024, et qu'elle s'est saisie aussi des budgets 2025. Et je rappelle qu'il y a une grande différence entre budgets et comptes administratifs, puisque dans les budgets on essaye d'être le plus large possible pour les dépenses de fonctionnement et en même temps le plus prudent possible sur les recettes de fonctionnement et c'est bien ce que dit la Chambre régionale des comptes.

Alors, quelques éléments sur l'augmentation de la masse salariale. C'est, je le redis, la Chambre régionale des comptes qui « regrette » que le Département de la Lozère ait augmenté ses effectifs au-delà des seuls besoins dus au, malheureusement très faible, dynamisme démographique. Donc, c'est la Chambre qui « regrette », il faut lire le rapport dans son entiereté.

Madame Sophie PANTEL, Députée

C'est pas vrai. Quelle page ?

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

S'il vous plaît. La Chambre regrette que les besoins aient augmenté et vous pourrez interroger votre ancien Directeur général des services, puisque c'est lui qui m'avait donné les chiffres. On est, factuellement, passé de 711 agents au 1er janvier 2021, à 754 à la fin juillet 2024. Donc sous votre mandature. Ça, c'est un constat factuel. Et, comme l'a dit justement Monsieur POURQUIER, il y a une partie, c'est certain, de l'augmentation de la masse salariale de plus de 13% sur cette période, qui nous vient de facteurs exogènes : le GVT, la hausse du point, le Ségur, la loi TAQUET, etc. Mais il y en a une autre partie, la moitié, qui sont dues à des augmentations qui ont été choisies et voulues.

Alors, je reconnaiss bien que le RIFSEEP, il y en avait besoin et que la mise en œuvre du CIA, même si elle n'est que partielle, parfois interroge sur les primes qui sont allouées aux uns ou aux autres. Mais on a corrigé ça en 2024 et on continuera à le faire en 2025. C'était un mal nécessaire, et qu'il fallait bien le retravailler ce RIFSEEP puisque c'était aussi une imposition et, dans le même temps, on a les charges de fonctionnement. Alors, il y a eu l'inflation, mais on a les charges de fonctionnement qui ont bien évolué, qui ont bien augmenté de 23% sur la période.

Donc je ne pense pas qu'on ait géré, ou on peut se poser la question sur la gestion « en bon père de famille » d'une institution comme celle du Département de la Lozère. Sur les résultats, alors effectivement, techniquement, l'État, le Trésor, nous a imposé le non-rattachement de certaines charges de 2023, comme de 2024, et donc nous a imposé le report sur les budgets suivants. Donc en 2023, un peu plus de 5 millions d'euros qui sont reportés, qui ont été reportés en 2024. On a la même opération en 2025. Et en 2025, on va gérer l'ensemble du budget ; il n'y aura plus de non- rattachement, on prendra bien en charge toutes les dépenses de 2025 sur le compte administratif. Du coup, je vous le dis, ça va dégrader notre résultat administratif, ça va dégrader notre épargne brute, et je sais que vous allez me le reprocher en disant, vous avez été un très mauvais gestionnaire.

Mais la réalité est là et c'est une réalité assez technique, comme l'a souligné Jean-Paul POURQUIER, si je reviens sur l'exercice 2023, nous aurions eu un déficit d'exploitation si toutes les charges avaient été bien reportées. Si les 5 millions d'euros, qui finalement ont été pris sur le budget de 2024, avaient été inscrits au budget de 2023 nous aurions eu un déficit de près de 3 millions d'euros alors qu'on a proposé un excédent et qu'on a reporté en Décision Modificative un excédent. Donc ça c'est la réalité, c'est factuel. Je suis désolé de vous le dire, mais c'est la réalité. Et pourquoi ? Pourquoi on aurait été déficitaire sur l'exercice de 2023 de 3 millions d'euros si toutes les charges relatives à l'exercice avaient bien été couvertes ? Parce qu'il y a trop de dépenses d'investissement. Parce qu'il fallait couvrir un déficit d'investissement qui est trop important. On a été obligé de couvrir sur l'exercice, pour l'exercice 2023, autour de 24 millions d'euros, même un poil de plus, 24,3 millions d'euros de déficit d'investissement, parce qu'il y a trop d'engagements qui ont été pris, parce qu'il y a trop de promesses qui ont été faites. Je ne veux pas reprocher l'ambition mais quand on est ambitieux, il faut aussi être raisonnable. Et donc là, on est allé bien au-delà. L'exercice 2023, comme celui de 2024, parce que c'est pareil avec ce rattachement, sont déficitaires parce qu'on a trop d'engagements d'investissement. On veut trop faire plaisir, on veut trop faire de choses, mais on a les moyens que l'on a et, dans les années à venir, on n'aura que les moyens qui nous sont attribués.

Vous avez dit tout à l'heure que sur les emprunts, vous avez fait preuve de prudence en contractant un emprunt par anticipation. Vous pouvez défendre ça, mais on peut regarder aussi par l'autre côté de la lorgnette en regardant les taux, parce que cet emprunt vous l'avez finalement contractualisé un peu tardivement. On aurait pu avoir, en le contractualisant plus tôt, des taux bien plus intéressants. Ça a été fait comme ça, c'est la réalité telle qu'elle est. Et il faut quand même souligner aussi, pour l'ensemble des élus de l'Assemblée départementale, que le fait d'engager des emprunts sans les réaliser immédiatement, ça a un coût pour la collectivité. On a payé des frais du moment où on a contractualisé jusqu'au moment où on réalise l'emprunt. Tout ça, mécaniquement, augmente bien évidemment le taux et donc on aurait dû peut-être anticiper de ce point de vue-là et peut-être aussi réaliser immédiatement les emprunts et ne pas les laisser courir sur plusieurs mois, voire plusieurs années, avant de les réaliser.

Sur l'investissement, quand je suis arrivé aux affaires, j'ai demandé aux équipes de regarder où on en était sur les AP, où on en était sur les plans pluriannuels d'investissement. Et le constat flagrant, factuel, qui est fait, c'est qu'effectivement, on est bien au-delà, bien au-delà de notre capacité d'investissement, pour nos propres besoins, pour les routes, pour les bâtiments ou pour les collectivités extérieures qu'on accompagne. Et donc, on aura malheureusement à traiter, à la

prochaine séance, la révision de notre PPI pour l'adapter aux besoins.

Ce que j'ai constaté aussi et je vous l'ai déjà dit donc je vais ré-insister là-dessus quand même aujourd'hui, et cela ne vous a pas échappé, c'est que ce qui était, à l'époque, dans les AP et dans le PPI, ne recouvrait pas tout l'ensemble des engagements que nous avions pris. La voie verte des Cévennes n'y était pas. La route nationale 88 n'y était pas. La véloroute n'y était pas. Un certain nombre d'investissements sur les maisons de retraite indispensables, Saint-Chély, Chirac, et d'autres, n'y étaient pas non plus. Donc tout ça, on l'a remis à plat depuis quelques mois et on aura à vous proposer quelque chose qui est cohérent et acceptable pour les années à venir en fonction des capacités financières du Département. On sait très bien qu'en 2025 donc on réalise un emprunt de 15 millions d'euros mais qu'on ne pourra pas tenir 15 millions d'euros d'emprunt chaque année. Et donc, en même temps, on sait très bien qu'il faut qu'on conserve de l'ambition pour nos propres besoins, il faut qu'on conserve de l'ambition pour le territoire, pour l'accompagnement des territoires, lorsque les finances des communes sont, elles aussi, restreintes maintenant, que les finances des communautés de communes, c'est pareil, des syndicats, c'est pareil. Du Département, on sait aussi qu'on est sur des finances dont les recettes ne vont pas progresser comme on a pu le connaître sur une période de 2018-19 jusqu'à 2023-24. On sait qu'on aura à gérer tout ça, d'où la prudence que je mets depuis qu'on est arrivé aux affaires sur la capacité du Département à honorer l'ensemble de ses charges d'abord de fonctionnement mais aussi d'investissement. Donc ça c'est le vrai enjeu que, mes chers collègues, nous avons à tenir pour les temps à venir.

Un dernier mot, enfin, sur les contrats territoriaux. L'histoire continue, madame l'ancienne Présidente, à me donner raison. Alors, vous aviez raison sur le fait de dire, c'est bien de programmer sur du pluriannuel, pour les collectivités locales, ça peut avoir beaucoup de sens. Mais en même temps, il faut constater que le dernier contrat que nous continuons à gérer aujourd'hui n'a pas produit tous les effets escomptés. Pourquoi ? Parce qu'il a été signé en fin 2021, un moment où on ne parlait pas d'inflation, et que 2022-2023 entraînaient beaucoup d'inflation et donc on se retrouve en fin de ce contrat de 40 millions d'euros, je le rappelle, avec quasiment 10 millions qui ne seront pas engagés. Pourquoi ? Parce que les collectivités locales ont eu du mal à boucler le financement. Pourquoi ? Parce que certaines collectivités locales ambitieuses portaient des projets qui n'ont pas pu voir le jour et qui ne verront vraisemblablement pas le jour dans les mois ou dans les années à venir. Si l'idée d'avoir des contrats pluriannuels pouvait apparaître vertueuse, dans la réalité et dans le contexte actuel, pour moi, le contrat territorial est déconnecté de la réalité, des besoins des collectivités locales et donc, c'est pour ça, que nous avons proposé de mettre fin à ces contrats territoriaux pour venir à une programmation annuelle. Alors chacun aura sa lecture, bien évidemment, du rapport. Oui, nous avions une situation qui était jusqu'à présent confortable pendant quelques années. Elle a été même très confortable, mais ce que je regrette vivement c'est qu'on n'ait pas su anticiper, comme le dit la Chambre régionale des comptes, qu'on n'ait pas provisionné sur le fait que la dynamique annuelle de la taxe foncière sur le Département qui devait être autour de 400 000 euros en moyenne, est passée avec la fraction de TVA depuis 2021 à 3 millions d'euros, même si c'est bloqué en 2025. Je regrette, comme le dit la Chambre régionale des comptes, qu'on n'ait pas théorisé, qu'on n'ait pas provisionné pour justement asseoir et assumer l'ensemble des charges de fonctionnement, et surtout d'investissement pour les temps à venir. Comme le dit d'ailleurs parfaitement la Chambre régionale des comptes, je regrette le manque d'anticipation de l'ancien exécutif. Ça sera contesté, mais c'est la réalité.

S'il vous plaît, s'il vous plaît. Vous avez eu la parole largement, très largement. Depuis ce matin, vous perturbez l'Assemblée. Depuis ce matin, 8h30, vous perturbez l'Assemblée, en permanence. Et vous êtes la seule à faire ça ! Mais c'est bien, ça montre votre état d'esprit. Du coup, je regrette ce manque d'anticipation et donc nous aurons à gérer la situation, notamment vis-à-vis de ces engagements, ce que disait Jean-Paul POURQUIER à l'instant, et c'est donc une

vraie gageure, dans les années à venir, pour le Conseil départemental. Voilà pour ce rapport. Il faut qu'il y ait un vote sur ce rapport ?

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources internes et Finances départementales

Non, il faut prendre acte de la discussion, de la présentation du rapport et du débat. C'est bon pour tout le monde ? On a bien entendu tout le monde ?

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Attends, il y a Robert AIGOIN qui veut faire une intervention.

Monsieur Robert AIGOIN

C'est la discussion sur le compte-rendu de la CRC, ou pas ? Donc, c'est à ce titre-là que je demande la parole. Ôtez-moi d'un doute, Monsieur le Président. Je sais que je vieillis...

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Vous voulez poser une question ? Donc, posez votre question.

Monsieur Robert AIGOIN

Je vais vous la poser.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Non, mais, posez votre question.

Monsieur Robert AIGOIN

Avant de poser une question, je mets un contexte. Vous me donnez la parole, laissez-moi m'exprimer. C'est pour ça que je vous dis ôtez-moi d'un doute, parce que comme je vieillis certainement prématurément, je voudrais savoir si, depuis 2021, pendant les commissions organiques que nous organisions pour le vote du budget, vous aviez, à quelque moment que ce soit, émis des réserves sur le travail que faisait la majorité ancienne, ça c'est la première chose ? Et deuxièmement, enlevez-moi un doute aussi, qui était le rapporteur du budget de 2021 à 2024 dans cette Assemblée ?

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

J'ai déjà répondu, en anticipation, dans mon discours introductif de cette séance, en indiquant que j'assume ma responsabilité d'ancien 1er Vice-Président de l'exécutif départemental. Mais je le redis ici, avec force, que je n'étais pas associé aux différents éléments qui permettaient et que j'avais en charge simplement de présenter les différents rapports qui concernaient la commission des finances sans avoir à être associé en amont à une quelconque organisation des budgets ou des comptes administratifs de la collectivité.

Monsieur Robert AIGOIN

Avez-vous fait des réserves en commissions organiques de l'ancienne majorité préparant le budget ? La question est simple, vous répondez oui ou non.

Madame Sophie PANTEL, Députée

C'était son choix, c'était son choix.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

S'il vous plaît, on clôt le débat. Tout le monde prend acte que vous a été présenté le rapport de la Chambre régionale des comptes et que le débat a eu lieu ? On passe au rapport suivant.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources internes et Finances départementales

On passe au rapport 901 qui concerne la gestion du personnel pour le recrutement d'agents contractuels non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité. Dans ce rapport, il est proposé d'autoriser le recrutement des besoins liés aux accroissements temporaires d'activité suivants :

- un poste de technicien territorial relevant de la catégorie B, à 100% pour une durée de 6 mois, rattaché à la direction des systèmes d'information et numérique
- un poste d'infirmier en soins généraux relevant de la catégorie A à 50% pour une durée de 3 mois, rattaché à la direction des territoires de l'insertion et de la proximité et non de la direction enfance famille comme indiqué par erreur dans le rapport
- un poste de technicien territorial relevant de la catégorie B à 100% pour une durée de 1 mois, rattaché à la direction du laboratoire départemental d'analyse.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Merci Monsieur POURQUIER. Est-ce que ça suscite des questions ou des commentaires ? des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est adopté. Rapport suivant.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources internes et Finances départementales

Le rapport 902, c'est les mesures d'adaptation des postes et tableau des emplois budgétaires départementaux. Dans ce rapport, il vous est proposé :

- d'approuver, pour faire face aux besoins de la collectivité, les mouvements sur les emplois budgétaires suivants :
 - créations de postes : deux postes de technicien, un poste d'adjoint administratif, un poste d'agent de maîtrise, un poste d'adjoint technique, un poste d'ingénieur, un poste d'adjoint administratif principal de première classe, un poste d'assistant socio-éducatif ;
 - et suppressions de postes : deux postes d'attaché, un poste de rédacteur principal de première classe, un poste d'ingénieur, un poste d'adjoint technique, un poste d'agent de maîtrise principal, un poste d'adjoint administratif, un poste d'ergothérapeute ;
- et d'entériner le tableau des effectifs à la date d'effet du 1er octobre 2025, tenant compte de ces ajustements et des décisions prises par la commission permanente du 16 juillet dernier.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Est-ce que ça suscite des questions ? des commentaires ? des oppositions ? des abstentions ? Le rapport est adopté.

Avant de clôturer la séance, je vais laisser la parole à Monsieur Michel BONNET, le maire de Saint-Michel-de-Dèze, accompagné de M. David FLAYOL et de Mme Emilie BRES. Parce que, sur le secteur du Sud-Cévennes, il y a longtemps que Michel travaille à la création de boucles d'autoconsommation collective d'électricité. Sur le secteur, comme c'est en train de se mettre en place, c'était bien qu'ils viennent partager un peu leur expérience, il me semble, puisque le modèle est largement reproductible et on en aura sûrement besoin ailleurs sur le territoire. Donc je te laisse la parole Michel, il faut appuyer sur le bouton rouge.

Monsieur Michel BONNET

Alors, je me présente, Michel BONNET, maire de Saint-Michel-de-Dèze, vice-président de Cévennes Durables, la SAS (société par actions simplifiées) citoyenne qui a été créée sur le secteur depuis 2014, membre du bureau du syndicat des Hautes-Vallées-Cévenoles et ancien vice-président de la CCML. et ici vous avez David FLAYOL, vice-président de la CCML, en charge des énergies renouvelables entre autres, Jean-Luc RICHTER, qui est un technicien, qui a été recruté en 2023, chargé des énergies renouvelables au syndicat, et Emilie BRES, qui est directrice du syndicat. La commune de Saint-Michel-de-Dèze depuis 2011 a engagé une phase dans les énergies renouvelables puisqu'elle s'est équipée à la fois d'une toiture sur la salle polyvalente et sur l'école et puis elle a créé une chaufferie bois déchiqueté. A partir de 2011, elle s'est engagée dans cette voie et elle continue. En 2014, un des adjoints a créé la SAS Cévennes Durables avec 14 citoyens locaux. Aujourd'hui on est à 150-160 associés, puisque ce sont des actions qu'il faut acheter. C'est une SAS pour récupérer la TVA qu'on investit. L'objectif de cette SAS était de faire des toitures photovoltaïques, c'est-à-dire des centrales photovoltaïques sur des toitures mises à disposition. Aujourd'hui, on est titulaire de sept toitures de ce type-là.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

C'est la SAS qui a investi sur les toitures ?

Monsieur Michel BONNET

C'est la SAS qui a investi. La SAS, depuis sa création, a été accompagnée par le Conseil Régional. Pour un euro citoyen mis dans la SAS, la Région mettait un euro de son côté. Ça a été arrêté en 2022 puisqu'on ne pouvait plus cumuler les aides de l'État et les aides de la Région. Donc depuis 2023, la commune a continué son engagement dans les énergies renouvelables. Elle a postulé à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région pour créer un dispositif d'autonomie citoyenne en matière d'énergie et c'est ce qu'on va vous présenter aujourd'hui. La Région a retenu la candidature de Saint-Michel-de-Dèze en lui demandant de rassembler d'autres communes autour d'elle ; c'est pour ça qu'on s'est associé avec la commune des communes et avec le syndicat des Hautes-Vallées-Cévenoles puisqu'on faisait partie des deux entités, et qu'on a mis en place un dispositif qui va s'appeler CEVEnRGIE, qui regroupe 29 communes à ce jour à peu près. Il y en aura 52 au final, mais aujourd'hui, 29 communes sont dans le dispositif qui va devenir opérationnel au 1^{er} novembre. Je vais passer la parole à Jean-Luc RICHTER, notre technicien en chef. Faites attention, c'est un ancien enseignant. (humour)

Monsieur Jean-Luc RICHTER

Bonjour à tous. On va essayer de ne pas aller sur les mauvais travers. On avait préparé une petite présentation, je ne sais pas si vous l'avez reçue, s'il est possible de projeter, parce qu'il y avait des cartes, mais bon, sinon on peut éventuellement faire sans, si c'est possible.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Il faut demander à Sandrine si elle l'a. Pour l'instant, on ne l'a pas.

Monsieur Jean-Luc RICHTER

Ce n'est pas grave, je peux expliquer le principe. Donc effectivement, lorsque Michel BONNET a eu cette idée de faire une centrale villageoise et de partager l'énergie produite sur certaines toitures photovoltaïques à des personnes qui ne pouvaient pas installer de panneaux photovoltaïques et qui voulaient quand même bénéficier des énergies renouvelables. Au niveau du syndicat des Hautes-Vallées-Cévenoles, on a pris notre bâton de pèlerin, on est allé voir un petit peu toutes les communes qui étaient aux alentours.

On s'est renseigné également sur ce dispositif, et donc le principe qu'on a adopté est le suivant. On a un certain nombre de personnes qui ont installé par eux-mêmes des toitures photovoltaïques. Ça peut être des particuliers, des entrepreneurs qui ont fait ça sur leur bâtiment. Et, en général, ils partent sur le principe soit de vendre la totalité de la production des toitures photovoltaïques à EDF en obligation d'achat, soit d'auto-consommer une partie de la production et de revendre le surplus, de nouveau, à EDF en obligation d'achat.

Et donc on s'est dit, au lieu que cette énergie quitte le territoire, qu'elle aille chez EDF, pourquoi pas racheter cette énergie à prix coûtant, faire un système qui soit un système de service public dans lequel il n'y ait pas de volonté de faire du bénéfice sur la revente de cette électricité, et redistribuer l'électricité sur les foyers, les entreprises, les artisans qui se trouvent à proximité. Alors il se trouve que depuis 2021, la loi nous permet d'étendre le périmètre de l'autoconsommation collective dans des communes de faible densité de population, comme c'est le cas en Lozère, jusqu'à une distance de 20 km, tout en utilisant le réseau existant d'Enedis, pour lequel les communes, bien sûr, possèdent ce réseau. On a donc demandé des dérogations à l'État pour lancer un total de six boucles d'autoconsommation collective, dont trois de ces boucles sont à cheval sur la Lozère et deux sont complètement en Lozère.

On démarre les deux premières boucles, au 1er novembre. On a 70 personnes sur une des boucles, une cinquantaine sur l'autre. Une partie de ces personnes possèdent des toitures photovoltaïques et mettent à disposition leur surplus énergétique qu'on leur rachète au même prix que l'énergie qui est rachetée par EDF. Et puis, les consommateurs vont racheter cette énergie, moyennant simplement les coûts de gestion, puisqu'on est obligé d'utiliser un logiciel de gestion pour pouvoir partager cette énergie, puisque c'est un système assez complexe. Il faut passer par les compteurs Linky, compter combien d'énergie est consommée par la personne en autoconsommation individuelle, combien va sur le réseau, et combien, ensuite, pour les consommateurs, vient de chez EDF, combien vient de la boucle. Tout cela est géré par un logiciel, donc ça représente un surcoût d'environ 3 centimes par rapport au tarif de rachat. De cette façon là on arrive à revendre de l'énergie à un prix qui est inférieur au tarif d'EDF et à garder cette énergie sur le territoire.

Alors, on a assorti ça puisque la SAS Cévennes Durables est un collectif citoyen issu d'une démarche citoyenne. C'est à dire qu'à tous les échelons de la mise en place de cette opération, on a fait travailler les bénévoles de la SAS Cévennes Durables qui ont réfléchi à la façon dont on pouvait organiser ça au mieux, à la possibilité dans le futur de mettre en place des tarifs sociaux, par exemple pour les personnes en difficulté, à prendre en compte également les artisans locaux, les entreprises locales à la fois au niveau des installations photovoltaïques, puisqu'on a maintenant un annuaire des installateurs locaux, qui peuvent installer des nouvelles centrales, faire de la maintenance, faire de l'entretien, et également, de l'autre côté, on essaye de réfléchir dans les endroits où on a des petits commerces, des artisans, des supermarchés, des choses comme ça, à leur faire des tarifs bas. Mais aussi à leur attribuer une partie importante de cette

énergie pour les inciter à rester sur le territoire, donc pour éviter que ces commerces-là ferment face à la hausse des tarifs de l'électricité et à la fluctuation des tarifs de l'électricité.

Le deuxième aspect qui est vraiment fondamental c'est qu'on se base sur les tarifs de l'obligation d'achat qui sont des tarifs sur 20 ans. On propose, en fait, aux vendeurs d'électricité de signer un contrat sur 20 ans. Pendant toute la durée restante de leur obligation d'achat, on leur rachète au même prix qu'EDF et on leur garantit de continuer à acheter sur les années restantes à, au moins, 5 centimes d'euros le kilowattheure. Ce qui nous permet à nous de savoir que, dans la durée, les tarifs vont progressivement baisser et de pouvoir nous assurer une marge qui nous permettra justement de distribuer de l'énergie moins chère soit à des personnes en difficulté, soit à des entreprises qui sont également en difficulté par rapport à leur consommation d'énergie.

Et tout ça se fait par des « conseils de boucle » dans lesquels on fait intervenir tous les participants, donc que ce soit des artisans, des particuliers, des collectivités, puisqu'on a des collectivités qui sont très dynamiques sur le secteur et qui nous soutiennent énormément, et donc dans lesquelles il y a vraiment une décision collective et collégiale sur le choix de l'orientation de ce périmètre. Sachant qu'on travaille aussi avec toutes les entreprises et tous les services déjà existants que ce soit le SDEE 48 avec lequel on travaille énormément et évidemment Enedis et d'autres entreprises qui font du tiers investissement sur le secteur pour des personnes qui ne peuvent pas investir par elles-mêmes.

Monsieur Michel BONNET

Ce qu'on peut ajouter, c'est que dans chaque boucle les clients sont des particuliers, des entreprises, des collectivités et les producteurs. C'est le seul exemple en France où il y a une dynamique de ce type-là, c'est-à-dire que tout le monde est représenté. Au sein des comités de boucle, chacun a une voix. Pas deux, une, voilà. Même s'il a 200 m² de toiture, il n'a qu'une voix.

Monsieur David FAYOL

Au niveau de l'intercommunalité, ce qui nous a paru intéressant, par rapport au sud Lozère et donc les Cévennes en particulier, c'est qu'il y a des contraintes pour monter des toits en photovoltaïque par rapport au Parc national ou par rapport aux bâtiments patrimoniaux. Et ces personnes peuvent quand même accéder à de la toiture photovoltaïque et donc de l'énergie, soit en revente totale, soit en achetant un toit voisin, donc du « co-toitage » comme ça s'appelle. Il y avait beaucoup de possibilités pour que tout le monde participe à ce projet et, vous connaissez les finances du sud Lozère, ça pouvait aussi aider un certain nombre de familles en difficulté par rapport à tout ça.

Monsieur Michel BONNET

Je vais compléter par un autre exemple : aujourd'hui l'école de la commune de Saint-Michel-de-Dèze a une grande toiture qui a été refaite, qui produit beaucoup et qui vend à un prix très intéressant. Mais en 2031 c'est fini on ne vendra plus à EDF. Donc en 2031, toute cette toiture, qui produit quand même 28 000 kW, sera rebasculée dans la boucle, donc profitera à tous les habitants du secteur.

Monsieur Jean-Luc RICHTER

J'ajouterais que, compte tenu du modèle qu'on a mis en place en passant par la SAS Cévennes Durables qui constitue, dans le jargon technique de ces opérations, la personne morale organisatrice, tous les participants doivent appartenir à cette personne morale organisatrice, n'a pas été choisie par hasard, puisque le gros avantage de la SAS Cévennes Durables, c'est qu'il n'y a pas de cotisation annuelle. Le fait d'en faire partie, c'est simplement l'achat d'une action qui vaut

50 euros, et permet donc, vraiment à tout le monde, un accès à bas prix. En plus c'est une action que les personnes qui souhaitent quitter la SAS peuvent par la suite revendre donc il n'y a pas d'investissement à faire. Il n'y a pas non plus de risque financier, ni pour les producteurs qui gardent leur contrat d'obligation d'achat ni finalement pour les personnes qui vont acheter l'énergie puisque de toute façon elles n'ont que cette action à payer au départ et ensuite elles ne payent que le coût de l'énergie qui est moins cher que celui d'EDF.

J'insiste aussi sur la préservation des terres agricoles, qui est très important pour nous, puisqu'on est dans une démarche « Homme et biosphère » au niveau du syndicat des Hautes-Vallées-Cévenoles et qu'on travaille avec le parc national des Cévennes sur ce projet. L'idée, c'est vraiment de ne pas faire d'installation au sol, d'utiliser les toitures disponibles. On a fait faire une étude à des élèves de l'école des Mines qui constitue d'ailleurs la dernière boucle sur Alès, puisque on les aidera à faire une boucle d'autoconsommation entre leurs bâtiments. Et ces élèves de l'école des Mines nous ont dit qu'en utilisant uniquement les toitures de 10% des bâtiments qui sont bien exposés, construits après les années 1950, donc sur la partie des Cévennes, on est capable de produire à peu près 5 à 6 fois plus d'énergie que ce qui est nécessaire sur notre territoire.

Donc il n'y a pas du tout besoin d'aller sur le sol, on peut tout à fait rester en toiture, préserver tous les bâtiments à caractère patrimonial, et effectivement déporter toute la production en dehors du parc national des Cévennes pour préserver cet espace protégé.

Monsieur David FAYOL

Et économiquement, donc, on sait que les agriculteurs ont des difficultés pour refaire leurs toits, qui étaient donc en fibrociment ou du moins avec peut-être des toits amiantés et donc du coup cette possibilité s'offre à eux de refaire leur toiture avec un financement intéressant. Aujourd'hui, ça reste intéressant sur des surfaces de plusieurs kilowatts crête donc un peu moins pour les particuliers mais dans tous les cas pour les agriculteurs et les professionnels, qui font entre donc 10 et 100 kilowatts, ça reste très intéressant en terme d'amortissement.

Monsieur Michel BONNET

En complément, on peut dire que la Région accompagne le dispositif pendant trois ans, jusqu'en 2027, pour qu'on développe sur chaque commune des actions.

Monsieur Jean-Luc RICHTER

On est tout à fait ouverts, à venir conseiller ceux qui souhaiteraient monter ce genre de dispositif sur d'autres secteurs que les Hautes-Vallées-Cévenoles, et à partager évidemment tout ce qu'on a fait. On a également un site internet qui explique énormément de choses, c'est le site de CEVEnRGIE (il y a un E qui manque puisqu'on a voulu avoir ENR dans le nom) qui, non seulement explique tout le projet, mais dispose d'une foire aux questions extrêmement complète et d'un accès à des questions pour les personnes qui souhaiteraient suivre. On est prêts à se déplacer si vous voulez qu'on fasse profiter ceux qui le souhaitent de ce type de montage.

Monsieur David FAYOL

Une des questions qui nous amène ici, c'est de savoir si les bâtiments départementaux que vous avez dans ces boucles, pourraient éventuellement se mettre en boucle avec nous en termes de consommation puisque je ne suis pas sûr qu'il y ait des panneaux photovoltaïques actuellement. Mais dans tous les cas, au niveau de la consommation électrique, il y aurait peut-être quelques économies substantielles à faire sur les différents bâtiments départementaux du sud Lozère.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

C'était bien l'idée. Je vous remercie déjà pour cette présentation, même si elle reste succincte, mais elle était parfaitement claire, bien présentée et très facilement compréhensible même si le sujet est techniquement, peut-être, un peu plus délicat et un peu plus complexe à mettre en œuvre, mais on voit bien l'intérêt et les enjeux. Donc, je vous remercie d'être venu jusqu'ici et cela participe effectivement à initier après, peut-être, sur d'autres territoires avec le SDEE, Alain, d'autres actions. Parce que je pense que c'est un dispositif qui doit intéresser tout le monde, et le fait que vous ayez porté 5 boucles, je crois, 6, tu disais ?

Monsieur Jean-Luc RICHTER

Six en tout avec celle de l'école des Mines, oui.

Monsieur Michel BONNET

Et on est en train d'en développer une sur Hures-la-Parade.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

J'en avais entendu parler de celle-là. C'est important, avec les deux enjeux, la production locale, entre guillemets, la consommation locale, ça parle à tout le monde aujourd'hui. Et l'autre enjeu sur lequel il faut insister lourdement, c'est la stabilité des prix parce qu'on a connu, les dernières années, une évolution tarifaire de l'électricité avec des pics très élevés y compris dans les collectivités. Alors, je vais peut-être dire une bêtise, mais au Conseil départemental on a dû passer, à peu près de 300 000 euros de consommation électrique sur l'année à un million d'euros aujourd'hui. Donc, j'imagine des entreprises, des artisans et des particuliers qui subissent les mêmes effets, même s'il y a un tarif spécifique pour les particuliers qui permet de tempérer ces effets.

Mais la stabilité des prix sur 20 ans, pour des entreprises particulièrement et pour des collectivités, est un élément quand même qui est central aussi à promouvoir pour que les gens adhèrent. C'est ce qui se passe chez vous et c'était important que vous veniez le présenter, ici aujourd'hui, à cette Assemblée parce que les conseillers départementaux, chacun sur son territoire, vont pouvoir diffuser l'information. Et, effectivement, on est preneurs d'échanges et de rencontres sur un certain nombre de sujets et, bien évidemment, les bâtiments du Conseil départemental doivent rentrer dans ce dispositif et y participer pleinement.

Monsieur Michel BONNET

On a adressé aux conseillers un document de présentation en version powerpoint. Il n'a pas dû arriver à la bonne adresse.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Tu pourras nous la renvoyer ?

Monsieur Michel BONNET

Oui, je vous la renvoie.

Monsieur Alain ASTRUC

Simplement préciser que le SDEE « Territoire d'énergie » est membre partenaire de cette opération et on s'en félicite. Donc c'est un gros travail qui a été fait, les services me l'ont bien précisé et que ce qui vient d'être dit, si ça peut être répercuté sur l'ensemble du territoire, évidemment on sera là pour donner notre appui et nos conseils.

Monsieur David FAYOL

Oui, il faut féliciter le syndicat Hautes-Vallées-Cévenoles parce qu'il a été vraiment force de proposition et très meneur sur cette opération avec la commune de Saint-Michel-de-Dèze. C'est vrai que tout le côté technique qu'il a raccourci en cinq minutes a pris deux ans d'études quand même. Donc, merci à eux. Vraiment, on a besoin du syndicat.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Un modèle plus facilement reproductible.

Monsieur Michel BONNET

Tout à fait. On a créé tout un réseau aujourd'hui qui nous permet, avec le SDEE et Enedis, d'intervenir partout.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Parfait.

Monsieur Michel BONNET

Merci à vous.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Alors, vous ne pourrez pas rester, parce que la réunion suivante, c'est la Commission permanente, juste avec les conseillers. Mais par contre, nous pouvons déjeuner ensemble à midi. Nous mangeons à l'Hôtel Plagnes, propriété du Département. Enfin, pas à midi, mais ce sera plutôt à une heure ou une heure et demie. Vous êtes donc cordialement invités, comme ça on pourrait poursuivre un peu la discussion.

Monsieur Jean-Luc RICHTER

Très bien. Merci à tous.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Merci à vous. Donc du coup, je clôture le Conseil départemental. En fait, ce que j'avais souhaité, Michel, c'est qu'on puisse faire la présentation en Conseil départemental parce qu'il y a la presse et qu'elle peut aussi se saisir du sujet qui est éminemment important et peut-être venir vous voir pour en parler plus largement et donc diffuser, sur le territoire.

Le Conseil départemental est clos, je vous propose de passer à la Commission permanente.

(La séance est levée à 11 h 47)

Le Président du Conseil départemental



Le secrétaire de séance

Laurent SUAU

Denis BERTRAND

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Réunion du 22 septembre 2025
(séance de 8 h 30)

Table des matières

Affaires inscrites à l'ordre du jour	Page(s)	
Appel	2	
Discours du Président	3 à 7	
Diverses prises de parole :		
Monsieur Jean-Louis BRUN	7	
Monsieur Patrice SAINT-LÉGER	9	
Monsieur Robert AIGOIN	10	
Monsieur Rémi ANDRÉ	12	
Madame Sophie PANTEL	12	
Monsieur Didier COUDERC	15	
Monsieur Alain ASTRUC	16	
Échanges divers	15 à 31	
Approbation du procès-verbal des débats du 24 juin 2025	33	
Rapport 900	Finances : Rapport d'observations définitives et ses réponses de la Chambre Régionale des Comptes sur la situation budgétaire et financière du Département - Exercices 2022 et suivants	33 à 45
Rapport 901	Gestion du personnel : Recrutements d'agents contractuels non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité	45
Rapport 902	Gestion du personnel : Mesures d'adaptation des postes et tableau des emplois budgétaires départementaux	45
Présentation de CEVEnRGIE		46 à 52